

# Tétradrachmes attiques et argent "alexandrin" chez Diogène Laërce, 2e partie

Autor(en): **Knoepfler, Denis**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Museum Helveticum : schweizerische Zeitschrift für klassische Altertumswissenschaft = Revue suisse pour l'étude de l'antiquité classique = Rivista svizzera di filologia classica**

Band (Jahr): **46 (1989)**

Heft 4

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-36084>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Tétradrachmes attiques et argent «alexandrin» chez Diogène Laërce

### 2<sup>e</sup> partie

*Par Denis Knoepfler, Neuchâtel*

La première partie de cette étude de philologie numismatique a été consacrée, essentiellement, à l'examen de deux mentions de tétradrachmes dans les «Vies et opinions des philosophes illustres». L'une concerne Socrate (D.L. II 34) et j'ai essayé de montrer que l'anecdote en question, pour laquelle on a des parallèles assez exacts chez Xénophon et chez Elie (d'où aussi la possibilité d'amender sur un point le texte de Diogène Laërce), devait faire écho aux difficultés monétaires dont témoigne, pour Athènes, la loi de 375/4 connue depuis quinze ans seulement (SEG XXVI 72). Dans ce *logos sôkratikos*, c'est sous la forme pleine τετράδραχμον qu'apparaît le mot «tétradrachme», comme il est normal pendant toute l'époque classique<sup>1</sup>. L'autre passage se rapporte à Zénon de Kition (VII 18) et là, en revanche, la leçon de la vulgate, τοῖς Ἀττικοῖς τετραδράχοις – qu'ont adoptée jusqu'ici tous les éditeurs – doit faire place à celle qui est fournie par les manuscrits B et P (unaniment reconnus

\* Suite de l'article paru dans Mus. Helv. 44 (1987) 233–253. Sur cette 1<sup>re</sup> partie cf. C. Martin, Schw. Münzbl. 38 (1988) 57; S. Follet, *Bull. épigr.* (REG 101) 1988, 297 p. 340. Résumé, très partiel, dans A. Phil. 58 (1987 [1989]) n<sup>o</sup> 1408.

<sup>1</sup> Il ressort en effet de mon étude que le passage, évidemment progressif, d'une forme à l'autre ne doit pas être antérieur à 300 env. (art. cit. 245). Cette chronologie se trouve confirmée par le *terminus post quem* que constitue la présence du mot dans la *Périkeiroménè* de Ménandre, pièce qui semble dater des alentours de 313 (cf. E. Schwartz, *Hermes* 64, 1929, 1sq., approuvé par T. B. L. Webster, *An Intr. to Menander*, Manchester 1974, 11). Malheureusement le vers où il apparaît (191 Körte<sup>3</sup> = 381 Gomme-Sandbach) n'est pas assuré et l'on a jugé nécessaire de corriger la leçon du papyrus, τετραδραχοις, en écrivant soit -μοις (Chr. Jensen, *Hermes* 49, 1914, 419), soit plus souvent -μοις (ainsi Sudhaus et Sandbach), ce qui implique que l'on avait là une forme de l'adj. (comme τε[τρω]βό[λοισ] – largement restitué! – au v. précédent); or, cette forme est mal attestée (cf. art. cit. 248 n. 67). – C'est par le biais du programme informatique «Ibycus» de l'Université de Lausanne et grâce à l'amabilité de Mme A. Bielman que j'ai eu connaissance tout récemment de ce témoignage important, comme de quelques autres textes, tardifs ou byzantins (e.g. Eusth. *Comm. ad Hom. Od.* I 30: ὡσπερ καὶ τετράδραχμον τέτραχμον [cf. art. cit. 243 n. 43 pour l'accent] κατὰ τοὺς παλαιούς). Mais certaines occurrences, comme celle qui est discutée dans la n. suivante, n'y étaient curieusement pas enregistrées.

comme les meilleurs témoins de l'archétype), τοῖς Ἀ. τετράχμοις. Les inscriptions attestent en effet que la forme syncopée τετράχμον s'imposa partout, notamment à Délos et à Athènes, dès le commencement du III<sup>e</sup> siècle pour subsister au moins jusque vers 100 ap. J.-C.<sup>2</sup>, date à laquelle le vieux tétradrachme était condamné à disparaître. Donc, loin d'être une faute de la tradition byzantine, cette forme typiquement hellénistique peut désormais être tenue pour un emprunt (certes indirect) de l'auteur à sa source même, c'est-à-dire, en l'occurrence, aux «Vies» rédigées vers 250 av. J.-C. par le talentueux Antigone de Carystos.

II. (*suite*) Il s'agit maintenant de comprendre la signification précise et de dégager la portée historique de la remarquable comparaison monétaire qu'au témoignage de son premier biographe – qui avait été au surplus son auditeur pendant la guerre de Chrémonidès<sup>3</sup> – aimait à faire le fondateur du stoïcisme en traitant des problèmes du langage, manière originale, pour ce philosophe épris de concision (βραχυλόγος ὄν<sup>4</sup>), de critiquer les vains ornements de la

- 2 Telle est la date approximative qu'il convient, selon moi, d'assigner au compte béotien (Chéronée) que le premier éditeur, M. Feyel, plaçait au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.: voir *Comptes et inventaires dans la cité grecque* (Neuchâtel/Genève 1988) 263–294, en particulier 283–287. Mais à cette époque la forme pleine était déjà redevenue usuelle chez les écrivains, comme le montre une série d'exemples passés en revue dans la 1<sup>re</sup> partie de ce travail (art. cit. 249sqq.). On y ajoutera une mention de εἴκοσι τετράδραχμα chez Plut. *De adulat.* 22, *Mor.* 63 D (p. 127, 2 Paton-Wegehaupt-Pohlenz), texte qui m'avait échappé parce que les anciens éditeurs – jusqu'à Bernardakis inclus – écrivaient là δραχμάς avec la plupart des mss. (et c'est donc ce terme qui avait été enregistré chez D. Wyttenbach, *Lexicon Plutarcheum*, Leipzig 1843). Or, l'anecdote rapportée là, qui concerne Arcésilas de Pitanè, n'est qu'une autre version de celle que relate D.L. IV 37, très certainement d'après Antigone de Carystos (p. 74 Wilamowitz, où, chose curieuse, Plutarque n'est pas allégué; cf. en revanche H. J. Mette, *Zwei Akademiker heute: Krantor von Soloi und Arkesilaos von Pitane*, *Lustrum* 26, 1984, 82). Il paraît dès lors infiniment probable que le montant indiqué par Plutarque – qui n'a pas d'équivalent dans le récit plus résumé de Diogène (car l'envoi de 100 dr. au même bénéficiaire est présenté comme un épisode différent: ἀλλὰ καὶ ἄλλοτε χιλίας <δραχμάς addidi> ἀπέστειλεν) – remonte, en dernier ressort, à Antigone, chez qui on devait lire la forme τετράχμα. En «classique» qu'il était, Plutarque a préféré, là comme ailleurs (cf. *Sylla* 25, 5), la forme pleine, quand bien même l'inscription de Chéronée atteste la survie de l'autre à son époque et dans sa propre ville.
- 3 On sait que la mort de Zénon (automne 261) suivit de peu la prise d'Athènes par Antigone Gonatas (printemps de la même année). Sur le décret honorant le philosophe défunt (D.L. VII 10–12), daté de l'archontat d'Arrhéneidès (pour lequel cf. T. Dorandi, *ZPE* 42, 1981, 217–219, qui préfère toutefois encore – à tort selon moi – la date de 262/1 à celle de 261/0, que favorise la chronologie delphique), voir maintenant Chr. Habicht, *Analecta Laertiana*, dans *Bathron. Beiträge zur Architektur und verwandten Künsten* [Festschrift H. Drerup] (Saarbrücken 1988) 173–175; id., *Hellenistic Athens and her Philosophers*, David Magie Lecture (Princeton 1988) 15–16.
- 4 D.L. VII 18 (SVF I 302), en conclusion d'un apothegme qui vient directement à la suite du passage étudié ici. D'autres bons mots illustrent ce trait bien connu du caractère et de l'enseignement de Zénon: voir ceux des §§ 20–21, tous repris dans le recueil de H. von Arnim; ils ne figurent pas, en revanche, chez M. Baldassari, *Diogene Laerzio, Dalle «Vite dei filosofi» VII* (Como 1986), qui, dans le cadre d'une ample étude sur *La logica stoica, Testimonianze e frammenti* (3), ne réédite que les §§ 38b–83.

rhétorique. Mais plutôt que de reproduire une seconde fois le texte grec (dont les principaux éléments seront cependant analysés ci-après), je mettrai sous les yeux du lecteur la traduction qu'a donnée naguère du passage un bon connaisseur de la doctrine du Portique, E. Bréhier<sup>5</sup>: «Il (Zénon) comparait les discours bien ordonnés des puristes à l'argent alexandrin; comme lui ils ont bel aspect et sont bien arrondis comme la monnaie alexandrine, mais n'en valent pas plus pour cela; et ceux qui avaient les défauts contraires étaient comme les tétradrachmes attiques, frappés négligemment et sans soin; ils valaient souvent mieux que les compositions joliment écrites» (D.L. VII 18 = SVF I 81).

Quels sont les deux numéraires ainsi opposés par Zénon? Pour ce qui est des tétradrachmes attiques, l'identification précise ne saurait laisser place au moindre doute. En effet, il ne peut plus être question aujourd'hui de songer aux émissions dites du «Nouveau Style» ou mieux – selon l'appellation antique retrouvée par L. Robert<sup>6</sup> – de l'ἀργύριον στεφανηφόρον, comme le faisait par exemple, à la fin du XVIIIe siècle, l'archéogète J. Eckhel<sup>7</sup>. Car ce monnayage, dont le début était alors – et fut longtemps – placé à l'époque d'Alexandre<sup>8</sup>, puis que l'on a cru, au tournant de ce siècle, pouvoir faire commencer en 229<sup>9</sup>, n'a pas été frappé, on le sait maintenant, avant les alentours de 170<sup>10</sup>. Au

5 Dans le volume collectif *Les Stoïciens* de la Bibl. de la Pléiade (Paris 1962), édité sous la direction de P.-M. Schuhl, 23; la traduction de D.L. par Bréhier (décédé en 1952) a été revue par V. Goldschmidt et P. Kucharski. – Reproduisons également la paraphrase et le commentaire – qui, à la différence des traductions proprement dites, pourraient passer inaperçus – de K. von Fritz, RE s.v. *Zenon* 2 (1972) 99: «Nicht auf die glatte, nach äusseren Regeln fehlerfreie Rede komme es an, sondern darauf, dass die Wahrheit darin aufs unverfälschteste zum Ausdruck komme. Die glatten Reden in fehlerfreier Sprache, die keine Substanz haben, verglich er mit den schön geprägten Münzen hellenistischer Könige, die aber aus einer unreinen Legierung bestehen, die wahre Rede mit ohne Sorgfalt geprägten Münzen von höchstem Feingehalt und vollem Gewicht. Aus diesen Prinzipien leitete er einen eigentümlichen sprachlichen Wahrheitspurismus ab.»

6 *Etudes de numismatique grecque* (Paris 1951) 105–135; cf. id., *L'argent d'Athènes stéphanéphore*, Rev. Num. 1977, 34–45 (= *Op. Min. Sel.* VI 196–207).

7 *Doctrina numorum veterum* I 2 (Vindobonae 1794) 210–211, où la comparaison de Zénon fait l'objet d'une brève discussion (cf. aussi 98–99) à propos des «numi recentiores» d'Athènes, c'est-à-dire des monnaies à magistrats, placées par lui très approximativement entre l'époque de Périclès et celle d'Auguste.

8 Ainsi notamment par Beulé (cf. infra n. 11), tandis que Th. Reinach en abaissa déjà un peu la date: «très probablement en 296» (REG 1, 1888, 176; cette indication a disparu – sans doute à cause de la nouvelle chronologie de Head – dans *L'histoire par les monnaies*, Paris 1902, où l'article est repris au ch. VIII); ce savant ne faisait d'ailleurs aucune allusion à l'anecdote de Zénon.

9 Telle est en effet la chronologie progressivement mise au point par B. V. Head à partir de 1887 (*HN*<sup>1</sup>; *BMC Attica*) et exposée sous sa forme «définitive» dans *Historia Numorum*<sup>2</sup> (London 1911) 378sqq.

10 Car la date de 196 défendue par M. Thompson, *The New Style Silver Coinage of Athens* (New York 1961) – ouvrage par ailleurs fondamental – doit être abaissée de deux ou trois décennies, comme l'a montré d'emblée D. M. Lewis, Num. Chron. 1962, 275–300. Sur cette question, cf. par exemple Chr. Boehringer, *Zur Chronologie mittelhellenistischer Münzserien 220–160*

surplus, ces tétradrachmes «stéphanéphores», qui sont en général, surtout au début, d'une bonne et belle facture, ne répondent guère à la description du philosophe. Pour la même raison stylistique on doit écarter résolument la possibilité qu'il ait eu en vue les célèbres tétradrachmes de la période classique, comme l'admettait E. Beulé avec décision<sup>11</sup>. Assurément, les monnaies du IV<sup>e</sup> et même du V<sup>e</sup> siècle circulaient encore – les trésors sont là pour en témoigner<sup>12</sup> – en pleine époque hellénistique. Mais ce devaient être alors des pièces usées et rares. Or, la comparaison de Zénon n'a de sens que si elle porte sur des monnaies contemporaines, maniées par chacun. Seules peuvent donc entrer en considération les émissions hellénistiques de l'«Ancien Style». Il est vrai qu'autrefois on répugnait à l'idée que leur frappe se fût prolongée beaucoup après la capitulation d'Athènes en 322, et quelques savants aujourd'hui encore en situent le terme vers 295<sup>13</sup>, autre date sombre de l'histoire athénienne. Mais à

v. Chr. (Berlin 1962) 22–31; A. Giovannini, *Rome et la circulation monétaire en Grèce au II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.* (Basel 1978) 4sqq.; O. Picard, *Chalcis et la Confédération eubéenne* (Paris 1979) 198sqq.; Chr. Habicht, *Studien zur Geschichte Athens in hellenistischer Zeit* (Göttingen 1982) 36–37; O. Mørkholm, *ANS Mus. Notes* 29 (1984) 31–38; R. A. Bauslaugh, *ibid.* 32 (1987) 11–21; M. J. Price, dans *Kraay-Mørkholm Essays* (Louvain-la-Neuve 1989) 238–239.

- 11 *Les monnaies d'Athènes* (Paris 1858) 4: «Zénon comparait les rhéteurs trop soignés dans leur forme aux monnaies d'Alexandre ou plutôt des successeurs d'Alexandre (...), tandis que les orateurs d'une simplicité un peu rude lui rappelaient les vieux tétradrachmes d'Athènes ...» Cette identification aux émissions classiques était la conséquence même de son système, car les monnaies du Nouveau Style – dont il plaçait le début en 333 av. J.-C. – lui paraissaient (à juste titre) trop élégantes pour être celles auxquelles le philosophe opposait le monnayage «alexandrin». Pour la critique d'Eckhel en n. 5, cf. infra n. 80.
- 12 Voir *An Inventory of Greek Coin Hoards* (New York 1973), à quoi il sera renvoyé ci-après par le sigle IGCH. Cf. par exemple O. Picard, *Chalcis* (supra n. 10) 146 à propos du n° 182 (Therianos): «On y trouve des monnaies de Grèce centrale qui, frappées au Ve et au IV<sup>e</sup> s., ont continué à circuler pendant tout le III<sup>e</sup> et le II<sup>e</sup> siècle»; plus généralement T. Hackens, *A propos de la circulation monétaire dans le Péloponnèse au III<sup>e</sup> s. av. J.-C.*, dans *Antidorum W. Peremans* (Louvain 1968) 69–95, en particulier 90–92.
- 13 Ainsi O. Picard, *BCH* 93 (1969) 829 et surtout *CRAI* 1982, 766 («Corinthe continue à frapper monnaie, ainsi qu'Athènes, jusqu'à sa soumission à Démétrios Poliorcète en 295», date qui n'a bien sûr de signification que pour Athènes), avec renvoi à la publication du très important trésor IGCH 134 par J. Bingen dans *Thorikos 1969. Rapport préliminaire sur la 6<sup>e</sup> campagne de fouilles* (Bruxelles 1973) 7–59; cf. aussi H. F. Mussche, *Thorikos. Eine Führung durch die Ausgrabungen* (Gent 1978) 60 et fig. 76–78. Mais en datant des alentours de 294, sur la base de la drachme d'or émise par Lacharès vers 296, l'enfouissement du trésor en question, J. Bingen n'a jamais prétendu fixer à ce moment-là la fermeture de l'atelier d'Athènes, puisqu'il a précisément montré que la phase à laquelle appartiennent les 282 tétradrachmes attiques du trésor – style «en pi», d'après l'ornementation du casque d'Athéna – n'est pas la plus tardive, ayant été suivie par la phase du style «à quadridigitée» (pour une confirmation de cette séquence, cf. J. Morineau Humphreys, *Coin Hoards* 3, 1977, 16–17, nos 17–18). Il est vrai que, pour Bingen, le passage d'un groupe à l'autre ne s'est pas fait sans rupture, la frappe ayant dû cesser quelque temps après «le désastre de 294» (p. 18sqq.). Mais on ne saurait guère douter que les années consécutives à la libération de 287 n'aient marqué une reprise de l'activité monétaire, avec précisément, me semble-t-il, l'émission des tétradrachmes «à quadridigitée», qui sont en tout cas à placer avant le milieu du III<sup>e</sup> siècle au témoignage des trésors (cf. infra n. 16).

tort: voici plus de cent ans déjà, en effet, l'épigraphiste U. Köhler<sup>14</sup> avait très ingénieusement inféré de notre texte même que ce monnayage devait avoir duré au moins jusque vers la fin des années 260, date de la mainmise d'Antigone Gonatas sur la cité; et bien vite toute une série de trésors monétaires dont la date d'enfouissement s'échelonne des premières aux dernières années du IIIe siècle est venue confirmer amplement cette hypothèse, la seule question qui subsiste désormais étant celle – marginale pour notre propos – de savoir si Athènes a dû ou non fermer temporairement son atelier entre 261 et 229<sup>15</sup>.

Il serait donc temps que les commentateurs de Diogène Laërce, jusqu'à présent muets là-dessus, prennent en compte ce progrès dans le classement du monnayage attique. Car il suffit de regarder les planches d'un ouvrage déjà ancien tel que «Les monnaies d'Athènes» de J. Svoronos<sup>16</sup> (où se trouvent publiés ou repris plusieurs de ces trésors mis au jour dès le début du siècle) – sans parler de maintes publications plus récentes<sup>17</sup> – pour se convaincre qu'on

14 *Zu den Fragmenten des Antigonos von Karystos*, Rh. Mus. 39 (1884) 299–300: «Der angestellte Vergleich trifft aber nur für die letzten Zeiten der Münzen alten Stiles zu (...). Wir gewinnen somit einen Anhaltspunkt für die chronologische Fixierung des Überganges vom 'alten' zum 'neuen' Stil.» Dans une étude parue quelques années plus tard (*Zur Geschichte des athenischen Münzwesens*, Sitzungsber. d. Preuss. Akad. Berlin 1896, 1089–1097 et pl. XI) il attribuait de fait à la période 255–229 – après une brève interruption de l'activité monétaire – les émissions qui, selon lui, avaient précédé immédiatement celles du Nouveau Style; cf. encore Num. Chron. 1905, 1sqq. – Les conclusions de Köhler reçurent d'emblée un accueil favorable auprès des historiens: cf. notamment W. S. Ferguson, *Hellenistic Athens* (London 1911) 184 et n. 2; W. W. Tarn, *Antigonos Gonatas* (Oxford 1913) 308 et n. 104; K. J. Beloch, *Gr. Geschichte*<sup>2</sup> IV 1 (Berlin/Leipzig 1925) 310 n. 1 (= III 1, 1904, 316).

15 Voir la bonne mise au point récente de Chr. Habicht, *Studien* (supra n. 10) 34–42. Cf. aussi Ed. Will, *Histoire politique du monde hellénistique I*<sup>2</sup> (Nancy 1979) 229, et F. W. Walbank dans Hammond-Walbank, *A History of Macedonia III* (Oxford 1988) 287. Sur les émissions postérieures à 229 (tétr. et dr. avec symboles), cf. S. P. Noe, ANS Mus. Notes 10 (1962) 24–26, T. Hackens, BCH 93 (1969) 705–706, et surtout, maintenant, H. Nicolet-Pierre, *De l'ancien au nouveau style athénien: une continuité?*, dans *Studia Paulo Naster oblata I* (Leuven 1982) 105–114.

16 Munich 1923–1926 (ouvrage posthume édité par B. Pick). Voir notamment les pl. 28 (Sophikon 1893 = IGCH 179, enfoui vers 230), 29 (Sparte 1908 = IGCH 181, vers 222) et 31 (Kiouleler 1910 = IGCH 144, vers 285–275), sans oublier les pl. 20–24 pour un essai de classement de ces émissions du IIIe siècle. Cf. C. M. Kraay, *Coins of Athens* (Newcastle u. Tyne 1968) 9: «Presumably to this period [i.e. after 294] must be attributed most of the dumpy, ill-struck owls ...». De même Th. R. Martin, *Sovereignty and Coinage in Classical Greece* (Princeton 1985) 247. Cf. infra n. 87.

17 On se reportera en particulier, pour les émissions de la fin du IVe siècle (style «en pi») à J. Bingen, *Le trésor de Thorikos 1969* (supra n. 13). Pour les autres trésors publiés depuis Svoronos (Erétie 1937 [IGCH 175]; Corinthe 1938 [187]; Kozani 1955 [457], etc.), bibliographie essentielle chez Habicht, loc. cit. (cf. aussi Picard, *Chalcis* [supra n. 10] 152sqq.). Plus récemment M. Oeconomides-Caramessini a publié deux trésors du IIIe siècle contenant des tétr. att., l'un provenant de Thessalie (1973), dans *Studia Naster* (supra n. 15) 89–104 – où elle en signale un autre de même composition et de même provenance (Trikala 1979: cf. *Coin Hoards* 6, 1981, n° 24) – le second trouvé à Erétie en 1981, dans Arch. Eph. 1983 (1985) 137–147 et pl. 47–49. Cf. infra n. 104, 109 et 115.

tient là les *tétrachma* décrits par Zénon de façon si évocatrice. Comme on pourra le vérifier par les quelques exemplaires illustrés ici même, qui appartiennent à deux groupes successifs du début du III<sup>e</sup> siècle (pl. 1, 1–2), il s'agit bel et bien de pièces «frappées au petit bonheur et maladroitement», εἰκῆ κεκομμένα καὶ σολοίκως: avec leur flan plus ou moins difforme, leurs coins assez irrégulièrement ajustés, leur maladroite effigie d'Athéna, leur chouette schématisée à l'excès et macrocéphale, on peut dire qu'elles n'ont pas d'égal, pour la gaucherie, dans la production des ateliers hellénistiques de Grèce propre. Que cela ait été remarqué par quelques usagers tant soit peu attentifs n'est point fait pour surprendre.

L'argent «alexandrin» pourrait, de prime abord, sembler plus difficile à identifier de façon assurée. En effet, si les numismates, au moins depuis Eckhel<sup>18</sup>, n'ont guère eu de peine à y reconnaître le monnayage aux types d'Alexandre le Grand, les philologues, sauf exception, ont cru plutôt avoir affaire à la monnaie d'Alexandrie<sup>19</sup>, bon nombre d'entre eux se contentant d'ailleurs (ainsi que l'a fait précisément Bréhier) de rendre l'adjectif grec par son équivalent latin ou tel de ses dérivés modernes<sup>20</sup>, sans éprouver le besoin de dissiper par une note l'équivoque qui s'attache à l'usage de ces termes. Est-ce à dire qu'ici l'hésitation entre Alexandre et Alexandrie soit légitime ou du moins possible? Au point de vue numismatique, comme on le verra encore, certainement pas. Il existe en revanche un vrai problème philologique, qui a

18 Loc. cit. en n. 7, 98–99. De même E. Beulé, dont l'opinion est citée ci-dessus, n. 11. Cf. aussi F. Lenormant, *Quelques espèces de monnaies grecques mentionnées dans les auteurs anciens et les inscriptions*, Rev. Num. n.s. 12 (1867) 180; id., dans Daremberg-Saglio, *Dict. Ant.* I (1877) 181 s.v. *Alexandrei*; E. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines* I (1901) 483; A. Segrè, op. cit. en n. 62, 229 et n. 3; Ch. Seltman, loc. cit. en n. 88, etc. Mais d'autres manuels et encyclopédies ont omis d'alléguer ce texte en traitant des «alexandres»: voir la 1<sup>re</sup> partie du présent article (235 n. 10).

19 Ainsi, dans une note où il a proposé (sans doute à tort) de corriger κεκομμένοις καὶ σολοίκως en κεκομμένους καὶ σολοίκους pour rattacher ces qualificatifs à τοὺς τοὺνάντιον (λόγους), I. Bywater, *Journ. of Phil.* 17 (1888) 76: «the silver coinage of Alexandria»; N. Festa, *I frammenti degli Stoici Antichi* I (Bari 1932) 109: «come le monete d'argento di Alessandria»; R. Genaille, *Diogène Laërce, Vie ...* (Paris 1933, <sup>2</sup>1965) II 57: «la monnaie d'Alexandrie», etc. D'autre part, il paraît certain que sous l'appellation «alexandrinische Münze», U. von Wilamowitz, *Antigonos von Karystos* (Berlin 1881) 114, voulait lui aussi désigner la monnaie d'Alexandrie: cf. U. Köhler, loc. cit. en n. 14 (pour l'opinion plus floue, ou plus prudente, de K. von Fritz, cf. supra n. 5). R. D. Hicks, *Diogenes Laertius, Lives ...* (London/Cambridge 1925) II 129, se distingue des autres traducteurs en parlant de «coins struck by Alexander»; de même, à sa suite, M. Gigante, mais seulement dans la 1<sup>re</sup> éd. (voir la note suivante).

20 Outre C. G. Cobet dans sa trad. latine («Alexandrinae pecuniae») et Wilamowitz (voir la note précédente), cf. notamment J.-P. Rossignol, *Des services que peut rendre l'archéologie aux études classiques* (Paris 1878) 446: «l'argent alexandrin»; O. Apelt, *Diogenes Laertius, Leben u. Meinungen ...* (Leipzig 1921; Hamburg <sup>2</sup>1967) ad loc.: «mit dem Alexandrinischen Silbergeld»; M. Gigante, *Diogene Laerzio, Vite*<sup>2</sup> (Bari 1976; <sup>3</sup>1983) ad loc.: «alle mine[?] alessandrine d'argento», avec une note (532 n. 39) qui n'aide en rien à identifier ces mines et qui, surtout, ne dit pas pourquoi G. a renoncé à la traduction qu'il donnait dans la 1<sup>re</sup> éd. (Bari 1962): «alle monete di Alessandro». Cf. infra n. 71.

été très généralement escamoté même par ceux qui ont proposé d'amender le texte de ce passage. Et une fois de plus on s'aperçoit que la dernière en date des éditions de Diogène Laërce – dont on a déjà à deux reprises relevé les insuffisances dans la première partie de ce mémoire – ne fournit aucune des informations souhaitables, son appareil critique ne faisant pas même état d'une conjecture indispensable de Köhler, qui, il est vrai, n'a pour ainsi dire jamais été retenue<sup>21</sup>.

Le texte imprimé par H. S. Long (1964) diffère pourtant légèrement, sur ce point, de celui de ses devanciers immédiats. Car tandis que Cobet (1850) et Wilamowitz dans son sillage<sup>22</sup> écrivaient τῷ ἀργυρίῳ τῷ Ἀλεξανδρινῷ, l'éditeur américain donne Ἀλεξανδρινῷ, orthographe déjà adoptée par von Arnim de même que par Hicks (1925), mais avec une accentuation nouvelle – sinon inédite<sup>23</sup> –, puisque ceux-ci mettaient l'accent sur la pénultième<sup>24</sup>. L'apparat des SVF montre que ces menues variantes remontent aux manuscrits, mais il ne permet pas de déterminer quelle est la leçon authentique. Quand le *Burbonicus* et le *Parisinus* ne sont pas d'accord, comme c'est le cas ici (-δρινῷ B, -δρηνῷ P), on ne saurait se contenter d'indiquer leur divergence sans alléguer le témoignage du troisième manuscrit de base, le *Laurentianus* (F), et aussi celui de l'*Excerptum Vaticanum* (Φ)<sup>25</sup>: c'est seulement ainsi, en effet, que l'on peut trancher entre B et P, qui, avec des qualités différentes, ont a priori une valeur équivalente et d'ailleurs une parenté étroite<sup>26</sup>. Or, la leçon de F est très intéressante, puisque -δρινῷ (F<sup>1</sup>) a été corrigé en -δρηνῷ (F<sup>2</sup>). J'y vois la preuve que la forme ἀλεξανδρινός en B n'est pas une simple faute d'orthographe due à l'inculture de son copiste, mais provient du modèle dont sont issus B et F. Quant à Φ, où l'on a également -δρηνῷ, il vient confirmer que Ἀλεξανδρινός est bel et bien une (hyper)correction, portée sur ce modèle avant que P ne soit copié à son tour: de fait, cet accord de PF<sup>2</sup> (Φ) contre BF<sup>1</sup> trahit le plus souvent,

21 Si ce n'est par A. C. Pearson, *The Fragments of Zeno and Cleanthes* (London 1891) 81–82 fr. 30, qui, comme Köhler, la justifiait numismatiquement (cf. infra n. 44). Cette conjecture est toutefois mentionnée chez von Arnim, SVF I 81, et chez Gigante, op. cit. 532 n. 39. Pour P. Von der Mühl et H. Diels, cf. infra n. 45 et 131.

22 *Antigonos* 119. On sait que Wilamowitz, tout en étant conscient des insuffisances de la *Cobetiana* (ibid. 35), a suivi pour l'essentiel le texte de cette édition dépourvue de prolégomènes et d'apparat critique.

23 On la trouve déjà, en effet, dans la citation que faisaient du passage Th. Bergk (cf. infra n. 45) et I. Bywater, loc. cit. en n. 19, sans doute d'après une ancienne édition de Diogène.

24 Comme le faisait aussi J.-P. Rossignol, loc. cit. en n. 20.

25 Pour ce manuscrit, voir la 1<sup>re</sup> partie de mon article (242 et n. 41). – Dans l'apparat critique qu'il avait ébauché (et dont je dois la connaissance à l'amabilité du professeur F. Heinemann), P. Von der Mühl ne faisait pas état, ici, du témoignage de Φ, mais seulement de celui de BPF.

26 Art. cit. 243–244. On se souvient qu'ils étaient les seuls mss. à avoir conservé la leçon τετράχμοις. Leur accord très fréquent contre F et la vulgate peut d'ailleurs s'observer aussi dans l'autre passage relatif au monnayage «alexandrin» (VIII 85), puisqu'on a là -δρινῶν BP<sup>1</sup>, -δρηνῶν FP<sup>3</sup> (leçon qualifiée avec raison de «falsch» par H. Diels, *Vorsokratiker*<sup>3</sup>, 1912, I 309, 32 Philolaos A 1 = Diels-Kranz<sup>6</sup>, 1951, I 398, 44 Philolaos A 1).

comme celui de FP<sup>3</sup> (Φ) contre BP<sup>1</sup>, une intervention «savante», source de la vulgate<sup>27</sup>.

Le choix de Cobet, ici et en VIII 85, était donc malheureux, mais conforme à son parti pris en faveur du *Laurentianus*. Ce qui surprend davantage, c'est la caution que Wilamowitz a cru pouvoir apporter à une forme telle que Ἀλεξανδρηνός. Les ethniques en -ηνός sont certes extrêmement nombreux et il en est même quelques-uns de bien connus des numismates: ainsi Κυζικηνοί et Λαμψακηνοί pour désigner les célèbres statères d'or de Cyzique et de Lampsaque<sup>28</sup>. On sait toutefois que ce suffixe -ηνός (-iānós), d'origine certainement asianique, ne se trouve en principe associé qu'à des toponymes non grecs<sup>29</sup>. Il est vrai qu'à partir de l'époque impériale, sous l'influence probable du latin, on le voit s'étendre jusqu'à des noms dynastiques grecs comme Antioche, Laodicée ou Séleucie<sup>30</sup>, aux dépens des ethniques traditionnels en -εύς. Mais il n'y en a pas d'exemple datable de l'époque hellénistique, si du moins on veut bien renoncer à croire, sur la foi d'Etienne de Byzance (ou de l'abréviateur des *Ethnica*), que Polybe ait pu employer, pour les habitants de Philippes de Macédoine, la forme aberrante Φιλιππηνοί<sup>31</sup>, aussi incongrue chez cet auteur

27 Je me permets de renvoyer là-dessus à mon édition critique de la «Vie de Ménédème», qui doit paraître prochainement dans les Schw. Beitr. zur Altertumsw.

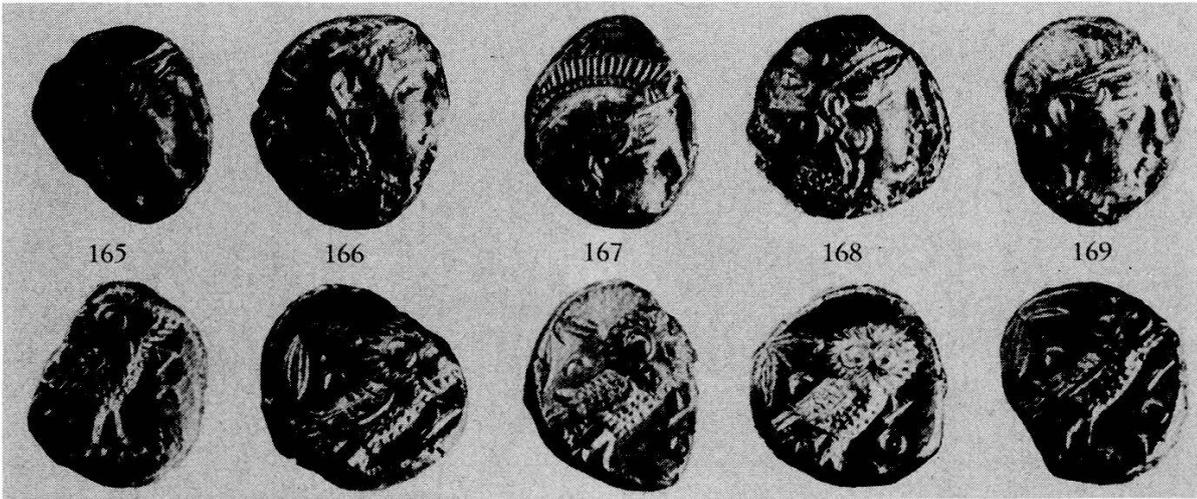
28 Voir essentiellement K. Regling, RE XII (1925) 224sq. s.v. *Kyzikener* et 589sq. s.v. *Lampsakener* (bibliographie récente sur ces deux monnayages chez M. R. Alföldi, *Antike Numismatik* II<sup>2</sup>, Mainz a. Rh. 1982, 276). – Beaucoup plus rare (et généralement négligée) est la mention du statère d'Abydos, Ἀβυδηνός στ. (FD, III 5, 1929, 3 col. III 20; cf. J. Bousquet, *Etudes sur les comptes de Delphes*, Paris 1988, 108 n. 4).

29 Comme vient de le souligner Fr. Gschnitzer, *Zur Geschichte des Systems der gr. Ethnika*, dans *Res Mycenaeae. Akten des VII. Internat. Mykenologischen Colloquiums in Nürnberg ... 1981* (Göttingen 1983) 143: «im altgriechischen Siedlungsgebiet fehlen sie gänzlich», avec renvoi à W. Dittenberger, *Hermes* 42 (1907) 230 et à d'autres travaux plus récents. Pour l'origine du suffixe, cf. aussi Cl. Brixhe, *Essai sur le grec anatolien au début de notre ère*<sup>2</sup> (Nancy 1987) 156.

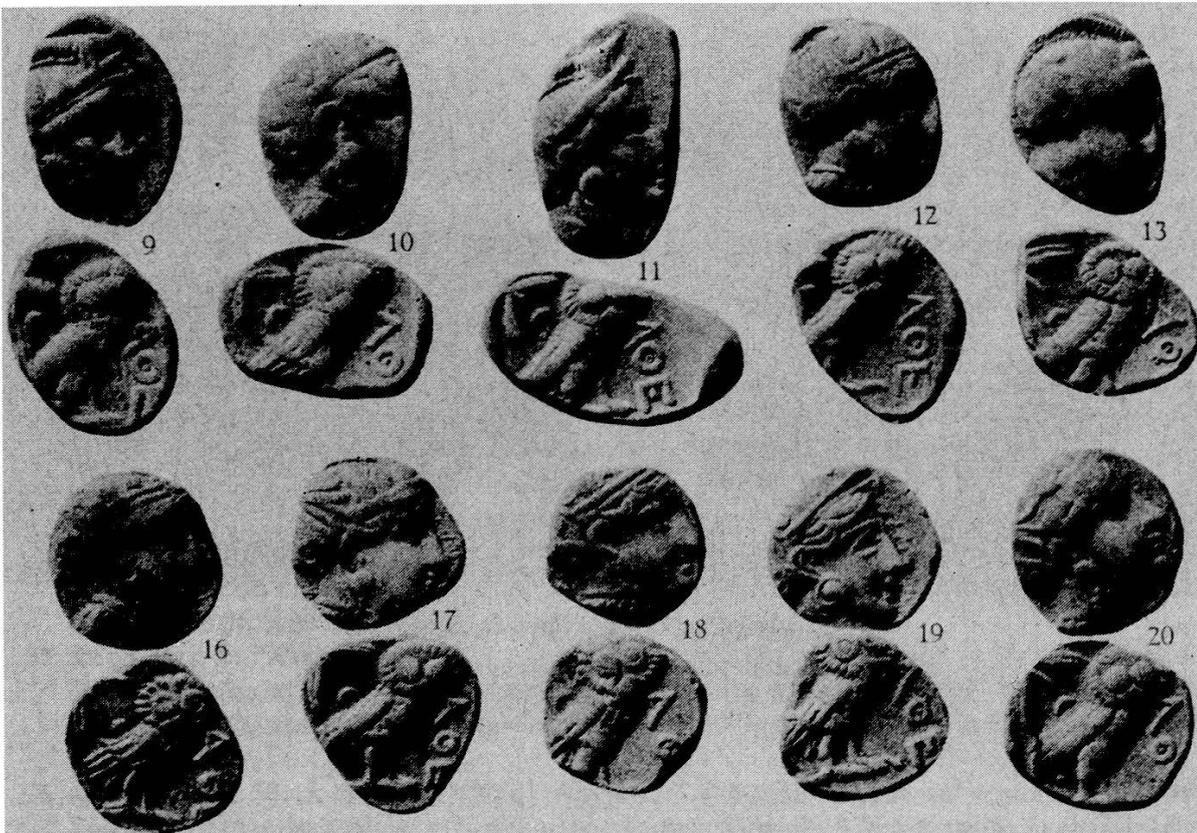
30 Notamment (ainsi chez Ptolémée) sous la forme d'adj. subst.: ἡ Λαοδικηνή, etc. Relevons ici, pour la ville de Philadelphie en Lydie, l'alternance Φιλαδελφεύς / Φιλαδεληφηνός (notée par L. Robert, BCH Suppl. I, 1973, 437–438). Bien intéressante, à cet égard aussi, est l'inscription d'Ephèse sur les *conventus* de la province d'Asie (Chr. Habicht, JRS 65, 1975, 64sq.; D. Knibbe, *Tyche* 2, 1987, 75sq.) qui fait connaître non seulement de nouveaux ethniques purement indigènes, mais également des ethniques en -ηνός tirés de toponymes grecs: ainsi Χαρακηνοί (à côté de Χαρακιπολίται) ou Φλεμεῖς οἱ νῦν λεγόμενοι Σεβαστηνοί (cf. J. et L. Robert, *Bull. épigr.* (REG 89) 1976, 595 p. 534 et 537).

31 Steph. Byz. s.v. Φίλιπποι (= Hdn. II p. 896, 18 Lentz): ὁ πολίτης Φιλιπεύς, Φιλιπηνός δὲ παρὰ Πολυβίῳ (fr. 85 Büttner-Wobst). Curieusement, cette forme tout à fait isolée paraît avoir été acceptée par les modernes: outre J. Schmidt, RE XIX (1938) 2236 s.v. *Philippoi*, cf. P. Collart, *Philippes, ville de Macédoine* (Paris 1937) 304 et n. 1, pour qui la citation de Polybe «atteste l'existence littéraire de Φιλιπηνός», et F. Papazoglou, *Les villes de Macédoine à l'époque romaine* (BCH Suppl. 16, 1988) 406 et n. 157, qui allègue en sa faveur le fait que «la désinence -enus est typique des régions thraces» (mais l'argument me semble ici sans valeur; sur la faible autorité d'Etienne, cf. *ibid.* 29sq., avec renvoi à l'œuvre de L. Robert). Rien là-dessus chez F. W. Walbank, *A Historical Commentary on Polybius* III (Oxford 1979) 76 n° 85.

Planche 1

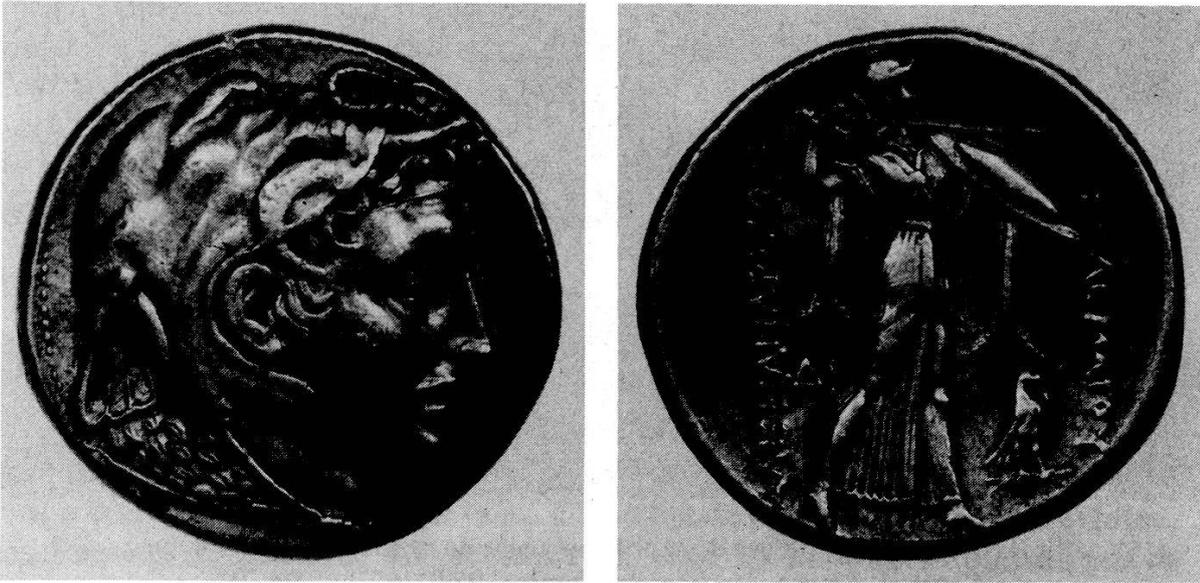


1. Tétradrachmes attiques de la phase avancée du style «en pi» (vers 300)  
d'après J. Bingen, *Le trésor de Thorikos 1969* (1973) 45 fig. 28.

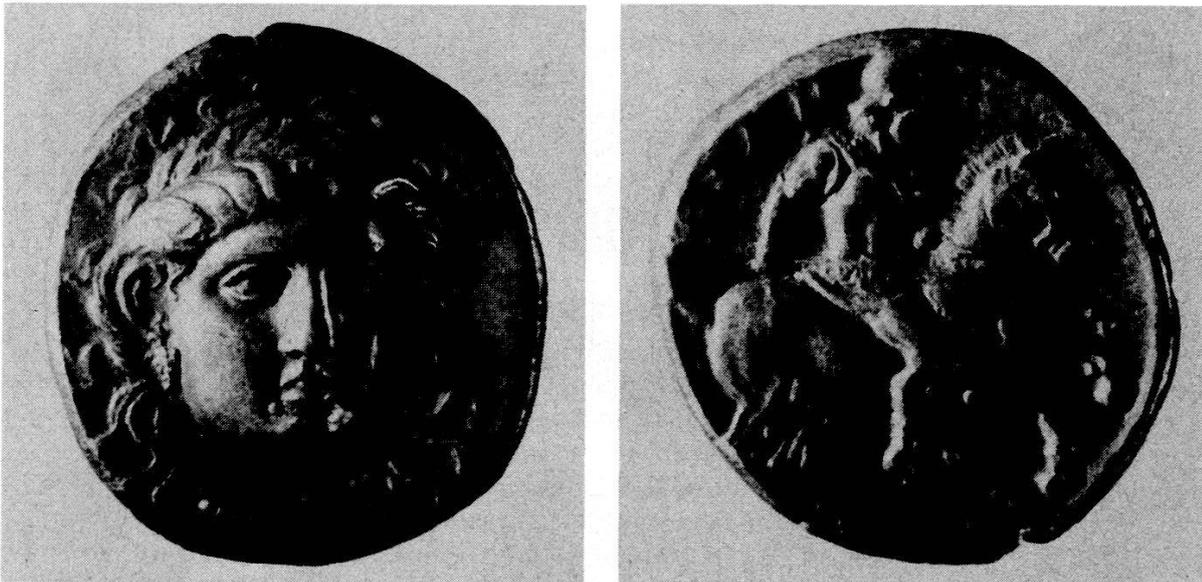


2. Tétradrachmes attiques du style dit «à quadridigitée» (vers 280)  
d'après J. Svoronos, *Les Monnaies d'Athènes* (1926) pl. 31 (Kiouleler).

Planche 2



1. Tétradrachme de Ptolémée Ier (vers 314).  
Paris, Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale.



2. Statère d'Alexandre de Phères (368–359).  
Paris, Cabinet des Médailles (Coll. de Luynes).

que le serait l'ethnique «apostolique» Φιλιπήσιοι dans un document du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C.<sup>32</sup>: ce que Polybe avait dû utiliser, c'est, au lieu de l'ethnique le plus courant Φιλιππεῖς, la forme Φίλιπποι, désormais bien attestée à Philippes même<sup>33</sup>, mais ignorée, chose significative, par le grammairien byzantin. Ainsi, pour en revenir à Ἀλεξανδρινός, il faut exclure absolument que cet adjectif – dont on serait d'ailleurs en peine de produire une seule occurrence assurée<sup>34</sup> – soit à rétablir dans le texte primitif des «Vies» en VII 18 et en VIII 85.

Peut-on alors se satisfaire, avec la majorité des éditeurs anciens et modernes, de la leçon Ἀλεξανδρινός (ou quel que soit l'accent), qui s'est révélée être à tout le moins authentique, c'est-à-dire issue sans altération de l'archétype byzantin? Il n'est pas question, bien sûr, de contester l'existence de cette forme, que dès le II<sup>e</sup> siècle de notre ère le grammairien Nicanor d'Alexandrie rangeait au nombre des ethniques de sa ville natale<sup>35</sup>. Mais si l'on fait abstraction d'un fragment de Polybe conservé par Athénée – où l'expression ὀβολοὶ Ἀλεξανδρινοί ne paraît décidément pas pouvoir remonter telle quelle à l'auteur des «Histoires»<sup>36</sup> – force est de constater que l'on n'en a pas le moindre

- 32 L. Missitzis, *A Royal Decree of Alexander The Great and the Land of Philippi*, *Ancient World* 12, 1–2 (1985) 3–14, a pourtant proposé d'introduire cette forme issue du latin *Philippensis* dans la lettre de 335(?) récemment publiée (SEG XXXIV 664 A 3); mais cf. M. Hatzopoulos, *Bull. épigr.* (REG 100) 1987, 714 p.438, qui repousse catégoriquement la conjecture de M. – Il est remarquable que les habitants d'une autre Philippi (nom reçu vers 200 av. J.-C. par Eurômos de Carie au témoignage d'une inscription que vient de publier M. Errington, *Epigr. Anat.* 8, 1986, 1–7: cf. Ph. Gauthier, *Bull. épigr.* [REG 100] 1987, 194 p. 336) aient aussi porté l'ethnique Φιλιππεῖς. Mais ce n'est certainement pas de cette cité que parlait Polybe dans le fr. 85, car l'historien n'avait que faire de telles métonomies (cf. M. Holleaux, *Etudes d'épigraphie et d'histoire grecques* III, Paris 1942, 149).
- 33 Décret de Philippes pour l'asylie de Cos en 242, où on lit en effet (l. 41 et 47) τὴν πόλιν τὴν Φιλίππων: cf. R. Herzog/G. Klaffenbach, *Asylierkunden aus Kos*, *Abh. Akad. Berlin*, Kl. f. Spr. 1952 I, 16 n° 6, avec cette remarque (p.18): «Bemerkenswert ist die bisher unbelegte Form des Ethnikons, die sonst in der Regel Φιλίππεύς lautet. So liegt es nahe, auch die Münzlegende Φιλίππων nicht als Namen der Stadt, sondern in der üblichen Weise als Ethnikon zu deuten.» Mais F. Papazoglou, loc. cit. en n. 31, n'en tire pas clairement la conclusion qu'il y avait un ethnique Φίλιππος, dont l'existence semble également niée par M. Hatzopoulos, loc. cit.; il est cependant impossible de lire \*Φιλίππων = Φιλίππεων.
- 34 De fait, Pape-Benseler, *Wörterbuch der gr. Eigennamen*<sup>3</sup> (Braunschweig 1863–1870) – qui utilisaient l'éd. Cobet pour Diogène Laërce (cf. XXXIX) – ne renvoient qu'à nos deux passages, en ajoutant, du reste, «besser Ἀλεξανδρινός» (55). Par ailleurs cette forme n'est transmise que par un manuscrit secondaire d'Athénée, le *Parisinus C*, dans le fragment de Polybe cité infra n. 36. Aucun grammairien antique ne la connaît.
- 35 Steph. Byz. s.v. Ἀλεξάνδρεια = FGrHist 628 F 1: Νικάνωρ δὲ ὁ Ἑρμείου ἐν τῇ περὶ Ἀλεξανδρείας α' ταῦτα πάντα (i.e. Ἀλεξανδρεὺς, Ἀλεξανδρίτης, Ἀλεξανδρειώτης, Ἀλεξανδρειανός) κυροῖ καὶ τὸ Ἀλεξανδρίνος κτλ. Sur cet auteur cf. C. Wendel, *RE* XVII 1 (1937) 274–277 s.v. *Nikanor* 27.
- 36 Ath. VIII 1 p. 331 A–B = Pol. XXXIV 8 p. 415, 7–8 Büttner-Wobst: καὶ ὁ μὲν τῶν κριῶν Σικελικὸς [Schweighäuser pro σίκλος] μέδιμνός ἐστι δραχμῆς, ὁ δὲ τῶν πυρῶν ἐννέα ὀβολῶν Ἀλεξανδρειῶν (Kaibel pro -δρινῶν cod. A, -δρινῶν cod. C). Sans entrer dans le détail des problèmes économiques et monétaires que pose ce passage sur la prospérité de la Lusitanie, je voudrais faire ici les trois observations suivantes: 1° Il me paraît impossible d'admettre que la

exemple avant une attestation isolée chez Strabon<sup>37</sup>, inscriptions et papyrus ne connaissant, jusqu'au début de l'Empire, que l'ethnique Ἀλεξανδρεὺς, avec le féminin Ἀλεξανδρίς (fortement concurrencé par le dérivé Ἀλεξανδρίτις) et le ktétique Ἀλεξανδρε(ι)ωτικός<sup>38</sup> (analogique sans doute de celui des villes plus anciennes d'Héraclée, Ἡρακλε(ι)ωτικός). De là à conclure que l'on a affaire à

forme Ἀλεξανδρινός (quelle que soit l'orthographe de l'avant-dernière syllabe) remonte à Polybe, en dépit des nombreux latinismes qui ont pu être relevés dans son œuvre (cf. maintenant M. Dubuisson, *Le latin de Polybe. Les implications historiques d'un cas de bilinguisme*, Paris 1985, qui n'a toutefois rien là-dessus); au surplus, cet adjectif ne peut, en grec, se rapporter qu'à Alexandrie, ce qui ne donne aucun sens en ce contexte. 2° Il faudrait donc, à tout le moins, corriger en Ἀλεξανδρείων (comme le suggérait du reste U. Köhler, loc. cit. en n. 14, apparemment ignoré des spécialistes de Polybe); personne ne paraît douter en effet – sinon tel traducteur conséquent, comme l'est D. Roussel (Paris 1970) – que l'historien ne fasse référence à la drachme d'Alexandre, c'est-à-dire au système attico-alexandrin: cf. Fr. Hultsch, *Gr. und röm. Metrologie*<sup>2</sup> (Berlin 1882) 245 n. 4, auquel on ajoutera les auteurs mentionnés ci-après. 3° Même amendé, toutefois, le passage resterait problématique, car on ne comprendrait pas mieux la raison pour laquelle Polybe aurait éprouvé le besoin, en ce cas unique, d'indiquer son système de référence; de fait, les modernes ont tiré de cette exception des conclusions parfaitement contradictoires, les uns (comme R. Thomsen, dans *Class. et Mediaev. Fr. Blatt dedicata*, Copenhague 1973, 199sq., ou F. W. Walbank, op. cit. en n. 31, I, 1957, 176; cf. III, 1979, 602) y voyant la preuve que ce fut la pratique constante de P., d'autres en inférant au contraire que P. devait normalement utiliser un autre système (ainsi P. Marchetti, *Histoire économique et monétaire de la deuxième guerre punique*, Bruxelles 1978, 170 n. 7 et 197; Cl. Nicolet, dans l'éd. Budé des *Histoires*, livre VI, 1977, 157–158 ad VI 39, 12; A. Giovannini, *Mus. Helv.* 35, 1978, 262 n. 22). Je pense donc que le qualificatif doit être considéré comme une glose marginale indûment introduite dans la citation de Polybe. Pour s'en convaincre il suffit de comparer notre texte avec le passage, rigoureusement parallèle, qui concerne la Cisalpine (II 15, 1).

37 XIII 1, 36, C 599: παρατίθησι δ' ὁ Δημήτριος (R. Gaede, *Demetrii Scepsii quae supersunt*, Diss. Greifswald 1880, 27sq.) καὶ τὴν Ἀλεξανδρινήν (Meineke, -δρινήν codd.; cf. W. Aly, *De Strabonis codice rescripto*, Città del Vaticano 1956, 99 col. 3 l. 26) Ἔσταιαίαν μάρτυρα τὴν συγγράψασαν περὶ τῆς Ὀμήρου Ἰλιάδος. Que Strabon ait utilisé cette forme de l'ethnique pour une citoyenne d'Alexandrie de Troade n'est certes pas inconcevable à l'époque où il écrivait (cf. infra n. 39), encore que ce soit un curieux *hapax* chez lui, où il est souvent question d'Alexandrins. Mais on ne peut croire que sa source, au IIe siècle av. J.-C., ait déjà fait de même. Du reste, la seule forme d'ethnique attestée par les inscriptions, et aussi les monnaies de cette Alexandrie, est Ἀλεξανδρεὺς: cf. L. Robert, op. cit. en n. 6, 96–97; du même, *Monnaies antiques en Troade* (Genève/Paris 1966) 41, 60, 73 et passim; rien là-dessus chez J. M. Cook, *The Troad. An Archaeological and Topographical Study* (Oxford 1973). Sur Démétrios, Strabon et la Troade, observations essentielles – à propos du livre de Cook précisément – chez L. Robert, *BCH* 106 (1982) 332–333 (= *Documents d'Asie Mineure*, Paris 1987, 294–295).

38 Sur ces différentes formes, cf. W. Dittenberger, *Hermes* 41 (1906) 178sq. et 42 (1907) 177. Voir aussi le relevé de A. Calderini, *Dizionario dei nomi geogr. e topografici dell'Egitto greco-romano* I 1 (Cairo 1935) 207sq., où l'on constatera que tous les exemples allégués de Ἀλεξανδρινός (sic pour l'accent) datent de l'époque impériale. A ma connaissance le plus ancien témoignage papyrologique de cette forme est fourni par le *P. Mich. Teb.* 5, l. 12–13 (35/6 ap. J.-C.). Aucun exemple chez E. Garcia Domingo, *Latinismos en la koiné (en los documentos epigráficos desde el 212 a. J.C. hasta el 14 d. J.C.): gramática y léxico griego-latino, latino-griego* (Burgos 1979) 823sq. (noms géographiques).

une simple transcription du latin *Alexandrinus* il n'y a qu'un pas, franchi depuis longtemps par W. Dittenberger<sup>39</sup> et d'autres: comment en douter face à des calques du type Ἀλεξανδρινὸς ξέστης (*Alexandrinus sextarius*) ou κλάσση Ἀλεξανδρινή (*classis Alexandrina*)? Emprunt d'autant plus aisé qu'un suffixe -ῖνος, d'origine certainement italique, avait servi dès l'époque archaïque à former un grand nombre d'ethniques (du type Ταραντῖνος, Ἐγεστίνοσ, etc.) en Grande Grèce et en Sicile<sup>40</sup>.

Il devrait ainsi être clair que ni Zénon de Kition ni Antigone de Carystos n'ont jamais pu dire et écrire τὸ ἀργύριον τὸ Ἀλεξανδρινόν: comme tous leurs contemporains – au témoignage d'inscriptions qui se comptent aujourd'hui par dizaines<sup>41</sup> – ils ont dû évidemment parler de ἀργύριον Ἀλεξάνδρειον. Diogène Laërce, lui, pourrait assurément, un demi-millénaire plus tard, s'être exprimé de la sorte, en faisant usage d'un adjectif d'origine latine devenu courant à son époque. Mais maintenant que l'on sait avec quel scrupule cet auteur s'est astreint à reproduire la forme τετραῦγμα – pourtant d'ores et déjà désuète de son temps, on l'a vu –, ne serait-il pas arbitraire de lui imputer une substitution aussi malencontreuse, qui risquait d'égarer complètement le lecteur (les traductions modernes ne le prouvent que trop) sur l'identité même de ce monnayage? Il vaut infiniment mieux, à mon avis, mettre la chose sur le compte d'un accident de la tradition manuscrite, responsable de tant de déformations dans la transmission des noms propres et des adjectifs tirés d'anthroponymes ou de toponymes<sup>42</sup>. La faute, d'ailleurs, n'est guère difficile à expliquer paléographiquement, surtout si, en lieu et place de Ἀλεξανδρείω, Diogène

39 Hermes 41 (1906) 181 n. 1, à propos du passage de Strabon cité ci-dessus: «so ist das ersichtlich Einfluss der lateinischen Sprache, in der bekanntlich seit Caesar B.C. III 110, 5 das Ethnikon *Alexandrinus* ganz gewöhnlich ist». Ce latinisme caractérisé n'a pas échappé non plus aux biblistes à propos du πλοῖον Ἀλεξανδρῖνον (sic pour l'accent) de saint Paul dans *Act.* 27, 6 et 28, 16 (cf. par exemple J. H. Moulton/W. F. Howard, *A Grammar of New Testament Greek*, Edinburgh 1929, 359, § 9, ou F. Blass/A. Debrunner/R. W. Funk, *A Greek Grammar of the New Testament*, Chicago 1971, 4–5, avec de nombreuses références). Pour le sens de Ἀλεξανδρῖνός (sic) dans une inscription d'Asie Mineure (Apateira, ép. imp.) et la signification de l'expression *Alexandrinum opus* dans *H.A., Sev. Alex.* 25, 7, voir Ph. Bruneau, *Pavements «alexandrins» ou les pièges de l'homonymie*, dans REG 97 (1984) 61–83; cf. du même, *J. Savants* 1988, 22–23.

40 Cf. Fr. Gschnitzer, loc. cit. en n. 29, avec la bibliographie. Pour l'histoire du suffixe en latin, voir en dernier lieu Ch. Kircher-Durand, *Les noms en -nus, -na, -num du latin classique* (Nice 1982) 161sq. (avec le c.r. développé de M. Rebuffaud, *Bull. Soc. ling. Paris* 78, 1983, 182–188).

41 Quelques références seulement chez M. N. Tod, *Num. Chr.* 1960, 7–8 = *Epigraphic Notes on Greek Coinage* (Chicago 1979) 99–100; compléments – sans prétention à l'exhaustivité – infra n. 43, 52–53, 61–62 et 69.

42 Pour ne pas sortir de Diogène Laërce, voir les quelques exemples relevés par Chr. Habicht, *Anal. Laert.* (supra n. 3) dans le décret en l'honneur de Zénon et dans le testament de Théophraste. Au livre VII aussi signalons le curieux παρά τῶν Ἀθηνησεν (15 = Antigonos p. 118 Wilamowitz, avec la note ad loc.) des mss., que tous les éditeurs ont bien dû se résigner à corriger en Ἀθηναίων. Pour une conjecture oubliée de Bergk sur un nom propre, cf. infra n. 45.

avait écrit Ἀλεξανδρή(ι)Ϝ, graphie attestée dès la basse époque hellénistique<sup>43</sup>: face à -ΔΡΗΙΩΙ le risque de mélecture en -ΔΡΙΝΩΙ n'aurait-il pas été très grand?

Mais ce sont des considérations numismatiques – et non pas du tout des raisons philologiques – qui, au siècle dernier, ont conduit successivement deux savants à proposer de corriger ce passage dans le même sens. J'ai déjà fait mention de l'article où Köhler, en 1884, commenta le mot de Zénon: s'il repoussait la leçon adoptée par Wilamowitz (en se gardant bien de la condamner linguistiquement ou même de critiquer l'interprétation de l'éditeur: «sprachlich unzweifelhaft richtig»), c'était en effet parce qu'Alexandrie n'avait jamais frappé, à l'époque ptolémaïque, de monnaies en son nom propre, étant dépourvue de ce privilège régalien; l'argent «alexandrin», dès lors, ne pouvait être que l'«Alexandergeld», autrement dit ἀργύριον Ἀλεξάνδρειον<sup>44</sup>. Mais il n'a pas su – car cela avait échappé aussi, selon toute apparence, à Wilamowitz – que dès 1850 la conjecture avait été émise par Th. Bergk<sup>45</sup>, qui la fondait sur un argument en quelque sorte esthétique: c'est qu'il jugeait les monnaies des Ptolémées point du tout assez remarquables («haudquaquam elegantia insignes») pour mériter, par voie de comparaison, les qualificatifs de εὐόφθαλμοι καὶ περιγεγραμμένοι – ce participe évoquant le cadre circulaire, continu ou en grènetis, qui délimite avec régularité le champ de la pièce –, tandis que les «alexandres», d'une facture beaucoup plus soignée («multo majore arte confecti»), lui paraissaient au contraire correspondre très bien à la définition. En

43 Ainsi dans le décret de Pagai pour Sôtélès (Ier siècle av. J.-C.) réédité par Ad. Wilhelm, *Öst. Jahresh.* 10 (1907) 17–32 = *Kl. Schriften* II 1 (Berlin 1984) 261–276, l. 28–29: ἐπανγίλατο δραχμὰς Ἀλεξανδρή[ας] χιλίας διακοσίας (et non pas 1225 dr. comme l'écrit A. Giovannini, op. cit. en n. 10, 38, d'après IG VII 190, édition périmée; cf. déjà, pourtant, J. A. O. Larsen dans T. Frank, *An Economic Survey of Ancient Rome* IV, 1938, 364). Pour cette graphie dans d'autres mots de même type, voir L. Threatte, *The Grammar of Attic Inscriptions* I (Berlin/New York) 202sq.; E. Garcia Domingo, op. cit. en n. 38, 105.

44 Loc. cit. en n. 14. Il n'excluait pas que l'erreur pût remonter à Diogène (et à Athénée dans la citation de Polybe: cf. supra n. 36), mais ne retenait pas cette éventualité: «wahrscheinlicher ist es, dass die Überlieferung die Schuld trägt und dass statt ἀργύριον Ἀλεξανδρηνόν überall herzustellen ist ἄ. Ἀλεξάνδρειον». L'argumentation de Köhler était reprise par A. C. Pearson, loc. cit. en n. 21: «It appears that Alexandria had struck no coinage in the reign of the Ptolemies (...); on the other hand the tetradrachm of Alexander was part of the current coinage all over Greece.»

45 *Exercit. crit. specimen VI, quod praemissum erat Indicibus lectionum quae in Acad. Marburgensi per sem. hib. a. MDCCCL–MDCCCLI habendae proponebantur* (non vidi) = *Kl. Philologische Schriften* II (Halle 1886) 298. Cette conjecture de Bergk a échappé à H. von Arnim, SVF I 81 (comme aux éditeurs plus récents) mais elle était connue de P. Von der Mühl, ainsi qu'il ressort de l'apparat qu'il avait ébauché (cf. supra n. 25): «ἈλεξανδρεῖϜ Bergk, U. Köhler, recte ut vid.»; cf. déjà H. Diels, loc. cit. en n. 131. – Parmi les autres conjectures à D.L. proposées là par Bergk, il n'est peut-être pas inutile de rappeler sa tentative, également tombée dans l'oubli, pour amender le nom du père du médecin Chryssippe de Cnide en VIII 89: Κρίνεω pro Ἐρίνεω. Car le *nomen receptum* semble peu défendable, alors que Κρίνας (ou peut-être Κρινῆς; cf. *Lexicon of Greek Personal Names* I [1987] s.v.) entre dans une famille bien connue, étudiée naguère par L. Robert, *J. Savants* 1968, 198–199.

conséquence, écrivait-il, «τῷ ἀργυρίῳ τῷ Ἀλεξανδρείῳ (cf. Pollux IX 84), vel ut omnis ambiguitas vitetur, τῷ Ἀλεξανδρικῷ scribendum».

Il est à peine besoin de dire que cette préférence n'était point justifiée, puisque l'adjectif Ἀλεξανδρικός, qui n'a fait son apparition qu'à titre de conjecture (aujourd'hui éliminée) dans un texte de Galien<sup>46</sup> – n'existe tout simplement pas! Reste le caractère prétendument équivoque de la forme Ἀλεξάνδρειος. Certes, en ce milieu du XIXe siècle, on comprend qu'un philologue ait pu marquer quelque embarras là-dessus, A. Boeckh ayant soutenu à plusieurs reprises, sur la base d'une équivalence fournie par Appien (Sic. II 2: ἔχει δὲ τὸ Εὐβοϊκὸν τάλαντον Ἀλεξανδρείου δραχμὰς ἑπτακισχίλιας) que les *drachmai alexandreioi* mentionnées dans les inscriptions étaient à identifier avec les drachmes de poids réduit frappées à Alexandrie par les Ptolémées<sup>47</sup>, opinion que partageait encore l'épigraphiste grec Rangabé en 1855<sup>48</sup>. Dès les années 1860, cependant, Th. Mommsen<sup>49</sup> – bientôt suivi par Fr. Lenormant<sup>50</sup> – s'inscrivait en faux contre cette thèse, à laquelle il pouvait opposer le fait que, dans plus d'un document, l'*Alexandreion* et le *Ptolémaïkon* apparaissent côte à côte, ce qui démontrait le bien-fondé de la distinction opérée par Pollux entre ces deux numéraires<sup>51</sup>. Vinrent ensuite, au fil des ans, toutes sortes de confirmations supplémentaires, soit par le biais de la chronologie (telle inscription avec

46 Bergk lui-même ne donnait aucune référence pour cette forme que les dictionnaires très généralement ignorent.

47 *Metrologische Untersuchungen über Gewichte, Münzfüsse und Masse des Alterthums ...* (Berlin 1838) 148sq. Cf. déjà *Die Staatshaushaltung der Athener* (Berlin 1817) I 20 (I<sup>3</sup> [1886] 25) = *Economie politique des Athéniens* (Paris 1828) I 31; CIG I (1828) ad 1570b; II (1843) 2855, 2858, 3069, 3521 et 3598–3599.

48 *Antiquités helléniques* II (Athènes 1855) 1007 n° 2346 (inscription d'Argos: cf. infra n. 50 et 52).

49 *Geschichte des römischen Münzwesens* (Berlin 1860) 26 n. 88, à consulter plutôt dans la trad. fr. révisée du Duc de Blacas, *Histoire de la monnaie romaine* I (Paris 1865) 32 n. 1. Cf. aussi J. Brandis, *Das Münz-, Mass- und Gewichtswesen in Vorderasien bis auf Alexander den Grossen* (Berlin 1866) 253 n. 3, et M. Fraenkel chez A. Boeckh, *Staatshaushaltung* II<sup>3</sup> (Berlin 1886) 4\* n. 29 («Die δραχμαὶ Ἀλεξάνδρειαι ... haben ihren Namen nicht von Alexandria, sondern bedeuten Drachmen Alexanders des Grossen»).

50 *Rev. Num.* n.s. 12 (1867) 181, à propos de l'inscription d'Argos publiée par Rangabé, dont les énigmatiques mentions de Αἰγυναίανς et de Ἀλεξανδρείανς (sic) furent élucidées peu après par W. Dittenberger, *Hermes* 7 (1873) 62–71 (cf. IG IV 617). Fr. Hultsch, *Gr. und röm. Metrologie*<sup>2</sup> (Berlin 1882) 245, mettait en quelque sorte un terme au débat.

51 *Onom.* IX 85, t. II p. 171 Bethé: καὶ Φιλίππειοι καὶ Δαρεικοί, καὶ τὸ Βερενίκειον νόμισμα καὶ Ἀλεξάνδρειον καὶ Πτολεμαϊκὸν κτλ. (cf. IX 59, t. II p. 163 B.). Sur ce passage voir maintenant M. Caltabiano/P. Colace, *L'eponimia monetale*, dans *Num. Arch. Class.* (Quad. Tic.) 16 (1987) 29sqq. (mais cf. infra n. 54). – A l'époque où écrivait Mommsen, la coexistence de l'*Alexandreion* et du *Ptolémaïkon* était attestée essentiellement par l'inventaire de l'Amphiareion d'Oropos CIG 1570b (IG VII 303; Ziehen, *Leges Graecorum Sacrae* II 67; V. Petrakos, Ὁ Ὀρωπὸς καὶ τὸ ἱερόν τοῦ Ἀμφιαράου, Athènes 1968, 188sqq. n° 45) l. 92–93 et 97–98; Boeckh avait cru pouvoir en rendre compte par le fait que, si les Ἀλεξάνδρειαι étaient sûrement des drachmes, il n'en allait pas nécessairement de même pour les Πτολεμαϊκά. Mais, depuis, d'autres inscriptions – notamment à Délos – sont venues prouver qu'il s'agissait, là aussi, de drachmes ou plutôt de tétradrachmes (cf. *Mus. Helv.* 44, 1987, 245sqq.).

mention d'«alexandres» s'avérant dater d'avant le début de la frappe des tétradrachmes ptolémaïques à types personnels<sup>52</sup>) ou par celui de la métrologie (des textes apportant la preuve que l'*Alexandreion* était taillé selon le même étalon que la monnaie attique<sup>53</sup>, alors que très tôt Ptolémée Ier abandonna cet étalon; voir ci-dessous). Bref, depuis longtemps et à de très rares exceptions près<sup>54</sup>,

52 Pour l'histoire de l'atelier d'Alexandrie, cf. infra n. 56. Comme vient de le noter K. J. Rigsby, ZPE 72 (1988) 273 n. 1, la plus ancienne attestation de δρ. Ἀλεξ. dans les inscriptions semble être fournie par le décret *Inscr. v. Priene* 8, l. 57–58, dont la date n'est cependant pas 328/7 (Rigsby), mais «frühestens 328/27» (Hiller, ad loc.; sur cette mention – curieusement négligée par M. N. Tod, loc. cit. en n. 41, voir l'important commentaire de K. Regling, *Die Münzen von Priene*, Berlin 1927, 120sq.). Autres documents sûrement ou très probablement antérieurs à 300 av. J.-C.: décret de Colophon, entre 311 et 306 (F. G. Maier, *Die gr. Mauerbauinschriften* I, Heidelberg 1959, n° 69; date établie par L. Robert, à qui est due aussi, l. 149, la restitution Ἀλεξανδρείου[ς] δρ.: cf. Rev. Num. 1962, 8 et n. 2 = *Op. Min. Sel.* II 1035); décret de Chios (N. Kondoléon, Rev. Phil. 23, 1949, 10, l. 12–13); liste de Thèbes, vers 304 (Syll.<sup>3</sup> 337, l. 15 et 20); inscription funéraire de Telmessos (TAM II 40; cf. Chr. Le Roy, dans *Sociétés urbaines, sociétés rurales dans l'Asie Mineure ...*, Strasbourg 1987, 46); *diagramma* de Ptolémée Ier à Cyrène, sans doute dès 321 (SEG IX 1, l. 8–9: μναῖ εἴκοσι Ἀλεξάνδρειοι; pour la date, encore discutée, cf. A. Laronde, *Cyrène et la Libye hellénistique*, Paris 1987, 87sq. et 159); liste d'Argos (IG IV 617, l. 4 et passim; fin IV<sup>e</sup> siècle, cf. Br. Helly, *Gonnoi*, Amsterdam 1973, 169, à propos d'une mention dans le n° 93 A, l. 4); inventaire de Didymes, vers 320–310 (A. Rehm, *Didyma II: Die Inschriften*, Berlin 1958, n° 436, l. 5 et 7–8: Ἀλεξάνδρειον ἡμιωβέλιον; chronologie chez W. Günther, dans *Comptes et inventaires* [supra n. 2] 215 n. 4); enfin, à Athènes, un compte de 305 (Syll.<sup>3</sup> 334, l. 9 et 15 = IG II<sup>2</sup> 1492 B, l. 101 et 107). Pour les papyrus, cf. infra, n. 62 et 69.

53 Ainsi dans la série des contrats d'Amorgos (IG XII 7, 67sq. réédités maintenant chez L. Migeotte, *L'emprunt public dans les cités grecques*, Paris/Québec 1984, 168sq. n°s 49–54) il est stipulé que les débiteurs rembourseront Ἀττικὸν ἢ Ἀλεξάνδρειον νόμισμα ὡς [ἢ] πόλις χρῆται [παρ'] Ἀττικόν (Migeotte, n° 49 l. 20–21, avec le supplément de G. Klaffenbach; cf. 50 l. 22, qui ajoute encore [Δημη]τρῆιον). Pour ces équivalences, cf. Ad. Wilhelm, *Att. Urkunden* I (1911) 38 = *Kl. Schriften* I 1, 408; mais cf. *Bull. épigr.* (REG 83) 1970, 472 p. 433, sur sa restitution de la l. 30 du traité entre Antigone et Hiérapytna. Inversement, d'autres documents sont venus attester que l'*Alexandreion* n'était pas taillé selon le système dit rhodio-phénicien, auquel se rattache, d'une certaine façon, l'étalon ptolémaïque: c'est notamment l'inventaire milésien *Inscr. v. Didyma* 464 (publié par M. Haussoullier, Rev. Phil. 22, 1898, 114 et repris dans *Etudes sur l'histoire de Milet*, Paris 1902, 206, avec un intéressant commentaire aux p. 238–239), où l'on a, pour un même objet, une double indication de poids, en drachmes rhodiennes d'une part et en drachmes d'Alexandre d'autre part (l. 11–12; cf. W. Günther, loc. cit. en n. 52, 217 et n. 12; pour la restitution du poids rhodien, cf. J. R. Melville-Jones, Rev. Belge de Num. 125, 1979, 54).

54 Par exemple, très récemment encore, T. C. Sarikakis, *Khiaka Chron.* 7 (1975) 14–27, publiant un important décret de Chios des alentours de 189/8 (réédité maintenant, après diverses études, dans SEG XXX 1073), a cru que les deux montants en δρ. Ἀλεξ. qui y sont mentionnés (l. 25 et 35) faisaient référence au système ptolémaïque; mais cf. J. et L. Robert, *Bull. épigr.* (REG 93) 1980, 354 p. 425: «il est assez connu que les monnaies sont 'd'Alexandre', non d'Alexandrie, ce qui serait d'ailleurs étrange dans l'Etat lagide». – On s'étonne après cela qu'en 1987 encore M. Caltabiano/P. Colace, art. cit. en n. 51, 36 n. 38, puissent écrire que «nessun rapporto con l'eponimia monetale di Alessandro ha l'espressione *Alexandreiai drachmai*» (à la différence de *Alexandreion tetrachmon!*) avec renvoi au vieux CIG, à «Syll.<sup>3</sup> 588, 10» (lire Syll.<sup>2</sup> = *I. Délos* 442 B, cet inventaire délien n'ayant pas été repris dans la 3<sup>e</sup> éd.) et à F. Preisigke, *Wörterb. der gr. Papyrusurk.* (1925) s.v. Ἀλεξάνδρειος («nicht 'Alexandergeld'»).

tous les épigraphistes sont d'accord pour penser que, partout et toujours, l'adjectif Ἀλεξάνδρειος se rapporte à Alexandre, jamais à Alexandrie, estimant qu'il en va de ce dérivé en -ειος comme des autres de même forme (Δημητρίειος, Λυσιμάχειος, Ἀντιγόνειος, Ἀντιόχειος<sup>55</sup>, etc.), qui indiquent clairement l'appartenance à un souverain et non pas à une ville nommée d'après lui, fût-elle la capitale du royaume et le siège de l'atelier monétaire.

Mais, de façon plus ou moins implicite, ce résultat acquis est périodiquement remis en question par des numismates chevronnés à propos d'une très remarquable monnaie de Ptolémée Sôter. Il s'agit, vers 314/3<sup>56</sup>, d'une des dernières émissions de poids attique, où le revers aussi – et non plus seulement le droit, modifié dès 322 – est nouveau, l'Athéna Alkidémos remplaçant le Zeus aétophore traditionnel des «alexandres» et la légende ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ disparaissant au profit de ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΙΟΝ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ (pl. 2, 1)<sup>57</sup>. Cette légende originale a été rapprochée par Svoronos de celle qui figure, à la même époque, sur des monnaies en argent et surtout en or de la voisine Cyrène, ΚΥΡΑΝΑΙΟΝ ΠΤΟΛΕΜΑΙΩ ou ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ<sup>58</sup>. L'ancien conser-

55 Sur l'emploi monétaire de ces adjectifs, cf. E. Babelon, *Traité* (supra n.18) I 485–486 et Fr. Hultsch, RE V 2 (1905) 1618–1619 s.v. *Drachme* (incomplet); plus récemment M. N. Tod, loc. cit. en n. 41, 8 et 14–15 (= *Epigr. Notes* 100 et 106–107). A côté de Ἀντιόχειος, Babelon (mais non Tod, qui dépend de Hultsch) fait état de la forme Ἀντιοχικός pour qualifier des drachmes dans une inscription de Iasos. Mais la plus récente édition de ce célèbre décret des technites dionysiaques montre qu'à la l. 22, il ne faut pas restituer Ἀντιοχ[ικ]ᾶς δρ. (ainsi encore L. Robert, *Etudes épigraphiques et philologiques*, Paris 1938, 41, sans crochet) mais très certainement Ἀντιοχ[εῖ]ας; cf. W. Blümel, *Die Inschriften von Iasos* (Köln 1985) 134 n°152, qui allègue à l'appui un nouvel exemple de Ἀντιόχε(ι)ος à Iasos même dans la lettre de la reine Laodice (n° 4 l. 24). Les drachmes «antiochiques» doivent donc rejoindre dans le néant les drachmes «attaliques», éliminées chez Tod par L. Robert, *Monnaies dans les inscriptions grecques*, Rev. Num. 1962, 7–13 (= *Op. Min. Sel.* II 1034–1040).

56 Selon la chronologie aujourd'hui la plus couramment acceptée: voir la mise au point et la bibliographie que donne G. Le Rider, *Les alexandres d'argent en Asie mineure et dans l'Orient séleucide au IIIe s. av. J.-C. Remarques sur le système monétaire des Séleucides et des Ptolémées*, J. Savants 1986, 3–51, notamment 6 et 40–41, avec la n. 118 (on y ajoutera l'article de Mørkholm cité infra n. 60).

57 L'exemplaire illustré ici (Paris, Cabinet des Médailles de la BN, 13 L 265) est le n° 32 b de J. N. Svoronos, *Τὰ νομίσματα τοῦ κράτους τῶν Πτολεμαίων* (Athènes 1904) II 7 et III pl. II 10 (ex. de Berlin; mêmes coins que celui de Paris) 11 (ex. d'Athènes; même coin de dr.). Svoronos connaissait 8 ex.: cf. IV 401 (addition au catalogue). Pour le classement, voir O. H. Zervos, *Early tetradrachms of Ptolemy I*, ANS Mus. Not. 13 (1967) 1–16: il s'agit de l'émission XIII (série D), caractérisée par Athéna et ΔΙ au revers. Zervos indique 32 ex., y compris toutefois les pièces qui, à l'intérieur de cette même émission, ont ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ et que Svoronos classait séparément (n° 33). Pour cette coexistence, cf. infra n. 65; pour la figure d'Athéna, cf. Chr. M. Havelock, AJA 84 (1980) 41–50 et pl. 7–8.

58 Il s'agit des émissions *BMC Cyrenaica* (1927) LXXXIIIssqq. et 39 n°170. Sur la date et les circonstances de leur frappe, cf. maintenant A. Laronde, *Cyrène* (supra n. 52) 239. Svoronos, op. cit. I (en grec) νη' = IV (1908) 11 (en allemand) alléguait aussi les tétradrachmes de Paphos avec la légende ΝΙΚΟΚΛΕΟΥΣ ΠΑΦΙΟΝ (*BMC Cyprus*, 1904, LXXIX et pl. XXII 10–11). D'autre part, pour justifier sa traduction, il renvoyait vaguement à Suidas et à Et. de Byz. s.v. Ἀλεξάνδρεια, sans faire état des inscriptions mentionnant l'*Alexandreion argyrium*.

vateur du Cabinet d'Athènes en a tiré la conclusion, de prime abord inéluctable, que l'une et l'autre légendes étaient à comprendre «(monnaie) de Ptolémée frappée à Alexandrie/à Cyrène» et son interprétation a été adoptée par les meilleurs spécialistes, qui s'appellent Regling, Giesecke, Robinson, Naville, Mildenberg, Jenkins<sup>59</sup> ... Tout récemment, le regretté O. Mørkholm leur emboîtait le pas avec décision tandis qu'il faisait état de cette monnaie «where 'Alexandrian' most probably refers to the city of Alexandria rather than to Alexander the Great»<sup>60</sup>. La question est d'importance, car si Ἀλεξάνδρειος pouvait, ne serait-ce qu'une fois, avoir un sens différent de celui qu'ont établi, ou cru établir, les épigraphistes, il faudrait reprendre tout le dossier et s'interroger à nouveau sur la signification du mot dans les documents qui ont un rapport avec l'Égypte lagide<sup>61</sup>, à commencer bien sûr par les papyrus<sup>62</sup>. Mais,

59 K. Regling, *Zeitschr. f. Num.* 25 (1906) 344sqq., repris dans Svoronos, op. cit. IV 455sqq. et en particulier 460: «Gegen die neue Deutung der Aufschrift 'Alexandrinisches Stück des Ptolemäus' statt 'Alexanderstück des Ptolemäus' wird (...) ein ernster Einwand nicht erhoben werden können» (mais – comme le note H. Volkmann, *RE* XXIII 2, 1959, 1642 s.v. Ptolemaios I – R. est revenu à l'ancienne interprétation, en repoussant tacitement la nouvelle, dans *Wörterb. d. Münzkunde*, Berlin 1930, 20); E. S. G. Robinson, *Catalogue of the Greek Coins of Cyrenaica*, BMC 29 (London 1927) LXXXV n. 2; W. Giesecke, *Das Ptolemäergeld. Eine Entwicklungsgesch. des ägypt. Münzwesens unter Berücksichtigung der Verhältnisse mit Kyrene* (Leipzig/Berlin 1930) 3: «Svoronos ist recht zu geben»; L. Naville, *Les monnaies d'or de la Cyrénaïque, de 450 à 250 av. J.-C.* (Genève 1951) 54, qui, à la suite de Robinson, admet la contemporanéité approximative et l'équivalence sémantique des deux légendes Κυρ. Πτολ. et Ἀλεξ. Πτολ.; G. K. Jenkins, *An Early Ptolemaic Hoard from Phacous*, *ANS Mus. Not.* 9 (1960) 17–37, en particulier 29: «For the exact interpretation of the word Ἀλεξάνδρειον [sic], which could mean either 'Alexander-coin' or 'Alexandrian-coin', the analogy of Κυραναίων seems strongly to suggest the latter». Pour l'opinion de L. Mildenberg et celle de C. M. Kraay, cf. infra n. 66.

60 *Cyrene and Ptolemy I. Some Numismatic Comments*, *Chiron* 10 (1980) 145–159 (la citation en p. 149). Dans le même sens, cf. déjà P. M. Fraser, *Ptolemaic Alexandria* (Oxford 1972) II 10–11 n. 26, dont les arguments n'ont cependant pas convaincu R. S. Bagnall, *The Administration of Ptolemaic Possessions Outside Egypt* (Leiden 1976) 184 n. 29.

61 Ainsi la liste des donations pour la reconstruction de Thèbes (Syll.<sup>3</sup> 337), où sont enregistrés deux versements (dont un en argent «alexandrin») de Philoklès, roi de Sidon et stratège des Ptolémées (sur ce personnage, cf. en dernier lieu H. Hauben, dans *Studia Phoenicia* V, Leuven 1987, 413–427); il est significatif que G. Kleiner, *Tanagrafiguren*, *JDAI Ergänzungsh.* 15 (1942) 46sqq. et n. 21 (en p. 280–281) se soit précisément appuyé sur l'interprétation de Svoronos pour remettre en question l'identification communément admise du numéraire versé par Philoklès (mais cf. I. L. Merker, *Historia* 19, 1970, 145–146). On ne saurait, pourtant, douter de l'identité de l'*Alexandreion* même dans les États sous protectorat lagide comme l'était, par exemple, le Koinon des Nésiotes: il suffit de mettre en regard le décret pour Sostratos de Cnide, *philos* des Ptolémées (Durrbach, *Choix d'inscr. de Délos* [1921] 21 = IG XI 4, 1038), avec mention de dr. *alexandreiai* (l. 15) et celui, émanant quelques années plus tard du même Koinon (et non point «of an unknown city», comme l'écrit M. N. Tod, loc. cit. en n. 41), pour Aristandros (IG XI 4, 1041) qui fait état de dr. *ptolemaikai* (l. 14–15).

62 Longtemps on n'a connu en Égypte qu'un seul document mentionnant de l'*argyriaion Alexandreion*, à savoir le fameux contrat de mariage d'Eléphantine de 311 av. J.-C. (*P. Elephantine* 1, l. 11–12; Hunt-Edgard, *Select Papyri* I 13). Cette mention n'était pas connue de M. N. Tod, loc. cit. en n. 41; cf. en revanche A. Segrè, *Metrolologia e circolazione monetaria degli Antichi*

avec Head et d'autres, je crois qu'il n'y a «no warrant for departing from the ordinary meaning (...), particularly when it gives an excellent sense»<sup>63</sup>. D'une part, le parallélisme noté entre les deux légendes monétaires est plus apparent que réel: rien n'empêche en effet – ou plutôt tout commande – de tenir ΚΥΡΑΝΑΙΟΝ pour une graphie conservatrice du gén. plur. Κυραναίων, puisque dans les émissions en or de la période immédiatement antérieure (331–322 av.J.-C.) on voit alterner, de la plus capricieuse façon, les formes ΚΥΡΑΝΑΙΟΝ et ΚΥΡΑΝΑΙΩΝ<sup>64</sup>. D'autre part et surtout, des éléments nouveaux me paraissent avoir porté un coup fatal à la théorie de Svoronos: c'est d'abord une liaison de coin assurant, comme déjà la communauté du monogramme ΔΙ le laissait prévoir, que les pièces avec la légende ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΙΟΝ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ furent frappées en même temps que des monnaies qui portent simplement ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ<sup>65</sup>; c'est ensuite l'apparition, dans un trésor trouvé en 1956, d'un tétradrachme<sup>66</sup> (promu d'emblée à une juste célébrité) qui présente

(Bologna 1928) 271 n. 2 («il primo esempio di dramme egiziane di Alessandro»). Pour une nouvelle attestation probable, cf. infra n. 69.

- 63 *Hist. Num.*<sup>2</sup> (1911) 848 n. 1. L'opinion traditionnelle était clairement exprimée par W. Kubitschek, *RE I* (1894) 1397 s.v. Ἀλεξάνδρειος («Alexanders Münze, von Ptolemaios geschlagen») et surtout par E. Babelon, *Traité* (supra n. 18) 484, pour qui «Alexandreion est le nom même de la monnaie», sans qu'il y ait à voir là une allusion au jeune Alexandre IV, comme l'avait supposé A. von Sallet, *Zeitschr. f. Num.* 13 (1886) 63–64; chose notable – et oubliée des partisans de Svoronos – il repoussait d'avance la thèse de celui-ci fondée sur le rapprochement avec la légende cyrénéenne: «d'après ceci et par analogie on pourrait croire que (...) le mot Ἀλεξάνδρειος désigne l'atelier d'Alexandrie, ce qui grammaticalement serait correct. Mais ce que nous savons des monnaies dites Ἀλεξάνδρεια [sic] nous porte à conserver notre première explication» (ibid. n. 4). Cf. aussi Ch. Seltman, op. cit. en n. 88, 240. – Parmi les numismates actuels je ne vois guère que P. Franke (cf. infra n. 66) et W. Schwabacher (dans *Lex. d. Alten Welt*, 1965, s.v. *Alexandreios*), qui soient restés attachés à cette opinion.
- 64 Voir L. Naville, op. cit. en n. 59, 20sqq., émissions 18 (-ON), 19–20 (-ΩΝ), 22–24 (-ΩΝ), 25–30 (-ON), puis 71–74 (-ON), 75 (-ΩΝ) et 76 (-ON), sans d'ailleurs que cela ait été relevé par N. ni, semble-t-il, par ses devanciers. Κυραναίων Πτολεμαίω doit donc signifier «des Cyrénéens (et) de Ptolémée», tandis que la remarquable légende Κυραναίων δάμω des didrachmes émis en 313 (*BMC Cyrenaica* 40sqq. nos 172. 173 et 188a) peut se traduire, tout simplement, par «du peuple des Cyrénéens» (cf. e.g. ΔΗΜΟΥ ΓΑΖΑΙΩΝ, Head, *Hist. Num.*<sup>2</sup> 805). Sur cette alternance ON/ΩN dans les légendes monétaires, cf. Ph. Gauthier, dans *Numismatique antique* (infra n. 97) 166 et n. 3.
- 65 Cf. O. H. Zervos, art. cit. en n. 57, 9 et n. 27–28. La pièce qui a permis d'établir ce lien entre les émissions 32 et 33 de Svoronos est le tétradrachme 761 de la Coll. O'Hagan, *Catalogue Sotheby 4–9 mai 1908*, p. 77 et pl. XII; je me demande s'il ne fait pas qu'un avec le n° 4557 de Hirsch, *Auktions-Catalog XIII* (1905) 287, non illustré, avec une marque lue incorrectement Λ| au lieu de Δ| et un poids de 17,07 g (celui de O'Hagan pesant 264 grs = 17,10 g).
- 66 Cette pièce du trésor de Phacous 1956 (IGCH 1678; dispersé) est, avec d'autres, parvenue sur le marché suisse et a été mise en vente à Lucerne le 16 avril 1957 chez Hess-Leu (*Antike Münzen, zum Andenken an Dr. Jacob Hirsch*, n° 317, p. 50 et pl. XII). On la trouve reproduite chez Jenkins, loc. cit. en n. 59, pl. IV 3, et chez Zervos, loc. cit., pl. IV 3, de même que dans les volumes Hirmer, pl. 217 n° 798 (en agrandissement), avec un commentaire qui diffère selon les auteurs: si C. Kraay, *Greek Coins* (London 1966) 381, hésite sur le sens à donner à Ἀλεξάνδρειος («could mean either 'an Alexander coin' or 'an Alexandria coin'»; cf. aussi A. R.

l'originalité d'avoir la légende ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΙΟΝ (*sans* ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ) au lieu de celle, ordinaire – à savoir ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ – des tétradrachmes auxquels il se rattache par les monogrammes Α<sup>^</sup> et ΕΥ<sup>67</sup>. On a ainsi la preuve que Ἀλεξάνδρειον = Ἀλεξάνδρου, car il serait inconcevable que Ptolémée ait voulu indiquer le nom de l'atelier (qui n'avait, au mieux, qu'une importance secondaire) sans faire connaître, sous une forme ou sous une autre, le nom du souverain dont émanait cette émission. On peut très bien comprendre, en revanche, que dans une période de troubles et de tâtonnements comme ceux qui caractérisent les années 315–311, le satrape d'Égypte ait d'abord tenté de substituer son nom à celui du fondateur, tout en marquant bien qu'en dépit de ce changement les pièces restaient des «alexandres» (Ἀλεξάνδρειον Πτολεμαίου); puis qu'il ait dû faire temporairement marche arrière – sous la pression de ses rivaux ou celle, plutôt, des événements<sup>68</sup> – et en revenir à la légende traditionnelle Ἀλεξάνδρου (avec sa variante récemment inaugurée Ἀλεξάνδρειον); qu'enfin il ait décidé de rompre définitivement avec le passé en adoptant, vers 300 au plus tard, une nouvelle légende (Βασιλέως Πτολεμαίου), des types personnels et surtout un étalon plus léger. D'où aussi, comme vient de le rappeler K. J. Rigsby à propos d'une attestation récemment apparue<sup>69</sup>, l'extrême rareté des mentions d'*argyria Alexandreia* dans les papyrus égyptiens.

L'affaire semble donc entendue: par ἀργύριον Ἀλεξάνδρειον (seule forme acceptable), Zénon désignait à coup sûr la monnaie aux types et (en règle générale) au nom d'Alexandre, de quelque atelier – sans doute le plus souvent inconnu des usagers – qu'elle provînt, ces ateliers situés en Macédoine, en Thrace, en Asie Mineure, en Syrie-Phénicie, en Babylonie et jusqu'en Susiane,

Bellinger, op. cit. en n. 112, 86: «a somewhat puzzling [deviation]», P. R. Franke, *Die gr. Münze*<sup>2</sup> (München 1972) 163, tranche en faveur de «Alexandermünze des Ptolemaios» (ce que J. Babelon, dans *La monnaie grecque*, Paris 1964, 143, a traduit de manière regrettamment équivoque par «monnaie alexandrine de Ptolémée»). Quant à L. Mildenberg, auteur du catalogue Hess-Leu, il définit la monnaie comme un «att. Tetr. *im Namen Alexandria*» (italique par moi); d'autre part, contrairement à ce qui est dit là et chez Franke-Babelon, l'émission avec ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΙΟΝ seul a suivi, et non pas précédé, celle avec l'adjonction de ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ, comme cela ressortait déjà du classement par Svoronos des marques de monétaire.

67 Emission XV de Zervos (= Svoronos n° 44), qui indique d'ailleurs (9 et n. 29) que la monnaie du trésor de Phacous est liée par le coin de droit – où la signature semble être Δο (Mildenberg) et pas seulement Δ – à une pièce avec ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ publiée en 1939 (Cat. Morgenthau 405, n° 818 [non vidi]).

68 Comme le supposait déjà Svoronos, loc. cit. en n. 58. Pour la lutte entre Antigone et Ptolémée de 316 à 311, cf. par exemple Ed. Will, *Hist. pol.* (supra n. 15) I<sup>2</sup> 55sq.; sur la politique monétaire du premier Lagide, ibid. 17sq. On sait que la réduction du tétradrachme se fit en deux temps, sinon même en trois, Ptolémée ayant peut-être fait des tentatives d'allègement dès l'époque où il émettait des «alexandres» expressément qualifiés de tels (cf., après d'autres, G. K. Jenkins, art. cit. en n. 59, 36).

69 *An Edict of Ptolemy I*, ZPE 72 (1988) 273–274, qui a su retrouver une mention méconnue d'«alexandres» dans le *prostagma* publié par G. Geraci, dans *Scritti in onore di O. Montevicchi* (Bologna 1981) 163–168 (= SB XVI 12519), qui date sans doute de 304 av. J.-C. Pour une autre mention, cf. supra n. 62.

sans oublier la Grèce propre<sup>70</sup>. Faut-il faire alors un pas de plus et penser que sous cette appellation il évoquait en fait tous les tétradrachmes<sup>71</sup> de poids «alexandrin», quels que soient leurs types? La question n'est pas oiseuse, puisque dans une récente étude notre collègue et ami A. Giovannini a proposé de reconnaître une nette différence sémantique entre νόμισμα, terme qui ne s'appliquerait jamais qu'à «un monnayage bien déterminé», et le plus fréquent ἀργύριον, qui aurait le sens d'étalon, ne désignant pas «spécifiquement la monnaie d'un atelier, mais d'une manière générale tout monnayage qui suit le même étalon que cet atelier»<sup>72</sup>. Si l'on avait affaire, dans les documents hellénistiques, à un usage strict et rigoureusement établi, il faudrait bien admettre que notre texte (qui n'a pas été pris en considération) ne le respecte guère, car son auteur – qu'il s'agisse de Diogène Laërce ou déjà, comme je suis enclin à le penser, Antigone de Carystos – parle indifféremment d'*argyrion* et de *nomisma* (καθὰ καὶ τὸ νόμισμα, écrit-il en effet à propos des discours semblables aux «alexandres» qui, malgré leur belle apparence, n'en sont pas meilleurs pour autant). Mais on sait que cette distinction, trop visiblement opérée pour les besoins de la cause (à savoir la nécessité d'appuyer la théorie de Chr. Boehringer<sup>73</sup> sur le sens prétendument large de l'expression ἀργύριον στεφανηφόρον), a été justement critiquée: aussi ne saurait-elle être acceptée sans de fortes réserves<sup>74</sup>. Personnellement, je ne la crois guère fondée<sup>75</sup>, même dans les cas où

70 Une liste des ateliers actuellement identifiés est fournie par G. Le Rider, art. cit. en n. 56, 5–9, avec distinction de plusieurs phases.

71 Et non pas des mines, comme l'écrit M. Gigante dans la version la plus récente de sa traduction (cf. supra n. 20), sans doute à cause de D.L. VIII 85, où il s'agit, comme toujours, d'une unité de compte, non pas d'une monnaie. Le μναεῖον, ou octadrachme d'or des Ptolémées valant 100 dr. d'argent (= 1 mine), ne peut évidemment pas entrer en jeu ici, ne serait-ce qu'en raison de la chronologie (cf. H. A. Troxell, ANS Mus. Not. 28, 1983, 56sqq.).

72 Rome (supra n. 10) 38 (cf. aussi 42). L'utilisation du mot «atelier» ne paraît du reste pas extrêmement heureuse dans cet essai de définition, car la multiplicité des ateliers est une chose établie aussi bien dans le cas du νόμισμα Δημητρείου (allégué par G. à l'appui de sa thèse) que dans celui de l'ἀργύριον Ἀλεξάνδρειου: cf. G. Le Rider, loc. cit., pour les monnayages «personnels» de Démétrios, de Lysimaque, etc.

73 Op. cit. en n. 10, 33–36. Dès le moment où parut le livre de Giovannini, cette imprudente théorie était réfutée sans appel, philologiquement et numismatiquement, par L. Robert, Rev. Num. 1977, 34–35 (= Op. Min. Sel. VI 196–197). Cf. aussi – outre Mørkholm (n. suivante) – O. Picard, Chalcis (supra n. 10) 200–201; N. Waggoner, ANS Mus. Not. 25 (1980) 13, etc.

74 Voir notamment O. Mørkholm, *Chronology and Meaning of the Wreath Coinages of the Early 2nd Cent. B.C.*, Num. e Ant. Class. (Quad. Tic.) 9 (1980) 145–158, en particulier 147–148: «Consequently, we cannot be sure whether *argyrion* in Hellenistic inscriptions refers to a specific coinage or to coins of a certain weight standard. Both possibilities are open and the context must decide» (approuvé par J. et L. Robert, *Bull. épigr.*, REG 95, 1981, 116 p. 377); de même, dans un c.r. du livre de G., P. Marchetti, Rev. Belge de Num. 125 (1979) 191: «Cette distinction trop rigoureuse a pour conséquence de l'entraîner à des conclusions erronées à propos des monnaies 'stéphanéphores'».

75 Ce n'est pas que les deux mots soient à mes yeux de parfaits synonymes, mais il me semble que l'on peut s'en tenir aux observations de J. Babelon, *Traité* (supra n. 18) I 386sqq.: bien que ἀργύριον désigne fréquemment, comme le français «argent», la monnaie en général, c'est le

un montant libellé en ἀργύριον Ἀττικὸν ἄριστον – ainsi l'indemnité exigée d'Antiochos III par Rome (Polybe XXI 43, 19), pour reprendre un exemple de A. Giovannini – n'était manifestement pas versé dans ce numéraire; car il me paraît clair que ce n'est là qu'une façon un peu condensée d'indiquer que ces 12000 talents devaient être des ἀργυρίου μὴ χειρόνος Ἀττικοῦ τάλαντα Εὐβοϊκά, comme le dit le même Polybe en un autre endroit<sup>76</sup>. En tout cas, je ne vois aucune raison positive d'admettre – jusqu'à preuve du contraire – que l'ἀργύριον Ἀλεξάνδρειον puisse jamais désigner, même à la basse époque hellénistique, autre chose que les drachmes et tétradrachmes aux types d'Alexandre, monnaies dont on voudrait par ailleurs nous persuader qu'elles ont été, du jour au lendemain, retirées de la circulation par la volonté de Rome en 168/7<sup>77</sup>, alors qu'après cette date (et en dépit de la *damnatio memoriae* qu'au-

mot νόμισμα que l'on utilise dans les documents lorsqu'on a affaire à un montant formé de pièces variées, en or, en argent et en bronze. Ainsi dans les contrats d'Amorgos (pas connus encore de B.), l'opposition entre ἀργύριον Ἀττικὸν ou Ἀλεξάνδρειον (pour le montant de la dette) et νόμισμα (pour le numéraire exigé en remboursement: cf. supra n. 53) ne me paraît pas être celle que croit pouvoir définir A. Giovannini (loc. cit. 39: «On voit par là que si, pour l'estimation de la dette, il suffisait de préciser selon quel étalon elle avait été calculée, pour le remboursement, le créancier tenait à être payé en une monnaie de qualité et de poids sûrs») et qu'approuve ici O. Mørkholm (loc. cit. 147: «it is true that *nomisma* is always used with the small payments of interest on loans, while the great totals are referred to as *argyrion*»): tout simplement, c'est que la somme prêtée avait été effectivement versée en pièces d'argent, d'Athènes ou d'Alexandre selon les cas, tandis que le remboursement devait pouvoir s'effectuer non seulement en argent, mais aussi en or, et dans la monnaie d'Athènes comme dans celle d'Alexandre. On notera au surplus que *nomisma* peut fort bien désigner l'étalon monétaire: par exemple dans l'expression ἀνεπίγραφος ὀλκῆς καὶ νομίσματος qu'on lit pour certaines offrandes inventoriées à Didymes (*Inscr. v. Didyma* 467–469; cf. B. Haussoullier, op. cit. en n. 53, 238: «(objet), sur lequel ne sont inscrits ni le poids ni l'unité de poids»).

76 XXI 32, 8 (indemnité versée par les Etoliens; cf. J. Bousquet, dans *Comptes et inventaires* [supra n. 2] 88 n. 6). Pour le passage allégué par Giovannini, voir maintenant F. W. Walbank, op. cit. en n. 31, III 161: «Since the talents are called Euboic in 17.4 [clauses du traité d'Apamée], clearly Euboic and Attic are the same», avec renvoi notamment à F. Lehmann-Haupt, *RE Suppl. VIII* (1956) 826 s.v. *Talent*. Telle était d'ailleurs déjà l'interprétation de Th. Mommsen et d'autres: cf. Fr. Hultsch, *Metrologie*<sup>2</sup>, 203–205, où l'on trouve également une interprétation judicieuse de l'équivalence (1 talent euboïque = 7000 dr. d'Alexandre) posée par Appien, *Sic. II* 2 à propos du traité de 241 entre Rome et Carthage (cf. *Pol. II* 62, 7), texte cité supra p. 205.

77 A. Giovannini, op. cit. 18–19, 61–63 et 81–82, ici encore dans le sillage de Chr. Boehringer, *Chronologie* (supra n. 10) 111–116. Il est certes incontestable que la frappe des «alexandres» municipaux a pratiquement cessé partout vers cette époque (cf. H. Seyrig, *Trésors du Levant II*, Paris 1973, 121, en attendant la 2<sup>e</sup> partie de l'étude de G. Le Rider sur les «alexandres» [supra n. 56]). Mais peut-on concevoir que la masse qu'ils constituaient encore au début des années 160 ait été résorbée en moins d'un demi-siècle? Giovannini concède d'ailleurs qu'ils ont continué à circuler «dans les régions périphériques» (41), royaume attalide et Crète notamment, cela à cause des mentions épigraphiques qu'il connaît pour ces pays (ibid. n. 41); concernant la Grèce propre, le témoignage de l'inscription de Pagai (cf. supra n. 43; dans l'article cité là et négligé par G., Wilhelm a fixé exactement la date du document: entre 59 et 57 av. J.-C.) ne devrait pas, selon lui, être pris à la lettre, le monnayage d'Alexandre ayant alors «disparu depuis longtemps»; mais voir la note suivante.

rait subie Alexandre de la part des vainqueurs) les mentions de δραχμαὶ Ἀλεξανδρειαὶ sont encore nombreuses dans les inscriptions<sup>78</sup>. Ce qui est sûr à tout le moins, c'est que pour Zénon et ses auditeurs ἀργύριον ne pouvait signifier ici «étalon», puisque l'argent d'Alexandre était opposé – comme cela arrive aussi dans les documents contemporains<sup>79</sup> – à la monnaie attique, taillée selon le même étalon.

Voilà donc identifiés, sans l'ombre d'une incertitude, les deux monnayages comparés par le fondateur du Portique. Mais il reste à se demander

78 Pour la Macédoine même – où l'élimination des monnaies d'Alexandre est censée être «une chose si évidente qu'il ne devrait pas être nécessaire de l'énoncer» (op. cit. 82) – on a le très intéressant décret d'Abdère pour le Romain C. Apustus, avec l'octroi d'une statue ἀπὸ Ἀλεξανδρείων δια[κοσίω]ν (BCH 37, 1913, 125–126 III l. 29); or, ce document ne date pas des alentours de 168 comme l'ont cru les éditeurs, mais de la période postérieure à la création de la province de Macédoine (M. Holleaux, *Etudes* [supra n. 32] I 277–284) et même peut-être seulement d'après 86–85 (Ad. Wilhelm, *Öst. Jahresh.* 17, 1914, 105–106; *Kl. Schriften* II 1, 571–572). Pour la Grèce propre, A. Giovannini me paraît avoir écarté un peu vite le témoignage capital que constitue la fondation d'Eumène II en 160/59 (à lire plutôt chez J. Pouilloux, *Choix d'inscr. gr.*, Paris 1960, 10, d'après la réédition de G. Daux, que dans Syll.<sup>3</sup> 672) sous prétexte que l'argent versé par le roi – 21 000 dr. d'Alexandre – n'aurait pas été «utilisé à Delphes» (op. cit. 41 n. 69); car tout indique que le change a eu lieu à l'arrivée et donc que l'argent d'Alexandre a circulé en Grèce (pour l'envoi d'«alexandres» par Eumène, cf. aussi d'ailleurs le décret FD III 3, 327 = *Choix* 10, 5: ἀπέστειλε ... ἀργυρίου τάλαντα τρία Ἀλεξανδρεια καὶ μῶς τριάκοντα). A Délos aussi il y a des «alexandres» dans les documents de l'époque athénienne: ainsi, en 140/39, un tétradrachme et une drachme récoltés dans un tronc (*I. Délos* 1450 A 96sq.). Pour l'Asie Mineure, s'il est sans doute prudent de laisser de côté la convention judiciaire entre Temnos et Clazomènes récemment publiée par P. Herrmann, *Ist. Mit.* 29 (1979) 253sq. (SEG XXIX 1130bis, l. 11–12), qui pourrait être antérieure à 167, on peut alléguer en revanche le décret d'Ilion pour Hermias, 2e moitié du IIe siècle (J. Vanseveren, *Rev. Phil.* 10, 1936, 251sq., repris notamment chez R. Bogaert, *Epigraphica* III, 1976, 25, l. 6 et 15; cf. L. Robert, *Monnaies en Troade* [supra n. 37] 72, pour la date); le décret de Priène pour Moschiôn, postérieur à 129 (*Inscr. v. Priene* 108, l. 61, 79, 97 et 110; cf. K. Regling, op. cit. en n. 52, 121); le décret de Bargylia pour Poseidônios, vers 127 (M. Holleaux, *Etudes* II 179–198 = W. Blümel, *Inscr. von Iasos*, Bonn 1985, 612, l. 12), le décret d'une tribu de Mylasa au Ier siècle av. J.-C. (F. Sokolowski, *Lois sacrées d'Asie Mineure*, Paris 1955, 5, 15 et 8; cité par M. N. Tod, art. cité en n. 41, 8 = 100 n. 1), sans oublier les inventaires de Didymes, où la dr. d'Alexandre reste l'unité de poids jusqu'en plein Ier siècle av. J.-C. (*Inscr. v. Didyma* 471–475; à Milet même, nouvelle attestation dans un document des alentours de 100: cf. W. Günther, loc. cit. en n. 52). – L'exemple peut-être le plus récent d'*argyria alexandreia* est fourni par une fondation d'agonothète du début de l'époque impériale à Chios (J. Vanseveren, *Rev. Phil.* 11, 1937, 334sq. n° 9 et pl. VIII 12, qui a retrouvé une autre mention de ce numéraire dans une inscription de même catégorie, CIG II 2214 f).

79 O. Mørkholm, art. cité en n. 74, 148, allègue avec raison contre G. le compte attique de 305 cité supra n. 52, où les talents en *Alexandreia* sont nécessairement constitués de monnaies distinctes de l'argent attique (la distinction entre dr. attiques et dr. d'Alexandre est par ailleurs de règle: cf. par exemple, à Epidaure, IG IV 1<sup>2</sup>, 97 = R. Bogaert, *Epigraphica* III, 1976, 13). Mais la preuve décisive que ἀργύριον ne signifie pas «étalon» nous est fournie par les inventaires de Délos, qui font état, notamment dans l'Artémision, d'un lot en *Attikon* et d'un autre en *Alexandreia*: ἀργυρίου Ἀττικοῦ *summa*, Ἀλεξανδρείου *summa* (e.g. *I. Délos* 442 B 190, en 179 av. J.-C.), les deux lots n'en formant apparemment qu'un à date plus ancienne (e.g. IG XI 2, 161 B 20, en 279: ἀργυρίου Ἀττικοῦ καὶ Ἀλεξανδρείου δοκίμου *summa*). Cf. déjà Th. Homolle, BCH 6 (1888) 132.

pourquoi, tout jugement esthétique mis à part<sup>80</sup>, ce philosophe donnait la préférence aux rudes tétradrachmes d'Athènes sur les belles pièces émises par Alexandre et ses successeurs. On est naturellement tenté de songer à la qualité de l'aloï: cela serait conforme à l'esprit de cette comparaison illustrant l'opposition classique entre fond et forme, réalité et apparence. De fait, l'excellent K. von Fritz est allé dans ce sens, estimant qu'il y avait, d'un côté, des émissions royales «aus einer unreinen Legierung» et, de l'autre, des monnaies locales «von höchstem Feingehalt»<sup>81</sup>. C'était du reste déjà l'opinion de l'épigraphiste américain W.S. Ferguson, pour qui ces deux numéraires se distinguaient autant par la pureté que par l'aspect<sup>82</sup>. Mais à supposer qu'il y ait réellement eu entre eux, de façon constante ou épisodique, une différence d'aloï – ce qui, à ma connaissance, n'est nullement prouvé, même si le titre moyen des monnaies athéniennes est connu pour avoir été très haut, en tout cas jusqu'à la fin du IV<sup>e</sup> siècle<sup>83</sup> –, on peut affirmer que Zénon n'aurait pas été en mesure de la détecter. Il ressort en effet clairement de quelques travaux récents, suscités par la publication de la loi athénienne de 375/4 sur la monnaie, que même le *dokimastès* installé sur l'agora et son collègue du Pirée n'avaient absolument pas les moyens (dont sont d'ailleurs à peu près dépourvus aussi leurs modernes émules) de déterminer, même approximativement, le titre des pièces d'argent, devant se contenter des critères de style et de fabrique pour distinguer, par

80 Mais on ne peut même pas dire que Zénon déplorait ou critiquait l'aspect rebutant des tétradrachmes attiques (cf. déjà E. Beulé, loc. cit. en n. 11, contre Eckhel), comme le laisse entendre M. N. Tod, *Epigr. Notes* (supra n. 41) 14 = 106: «the words of Zeno (...) express a purely aesthetic criticism». De ce texte J.-P. Rossignol, loc. cit. en n. 20, tirait au contraire un argument en faveur de l'idée que les Anciens n'attachaient aucune importance à la beauté des monnaies, objets purement utilitaires situés hors du domaine de l'art: «le travail de l'artiste ne comptait pour rien dans la monnaie; elle tirait tout son prix de sa valeur intrinsèque». Il citait aussi, à l'appui de cette opinion, le mot de Dion de Pruse sur la monnaie (*De gloria* I 28 [Or. LXVI = 49 A.] 28: καὶ γὰρ τοῦτο [sc. τὸ νόμισμα] ἐπαινεῖ μὲν οὐδεὶς, χρῆται δὲ ἕκαστος τῶν λαβόντων· ἔπειτα ὑπὸ τῶν χρωμένων ἐκτρίβεται καὶ τελευταῖον ἐν τοῖς ἀδοκίμοις ἐγένετο), texte fort intéressant qui n'a pas toujours été connu des numismates (cf. infra n. 85), bien qu'on le trouve par exemple chez H. Volkmann, ΔΟΚΙΜΑ ΧΡΗΜΑΤΑ, *Hermes* 74 (1939) 100.

81 Il ajoute cependant (loc. cit. en n. 5): «und vollem Gewicht», l'exactitude du poids venant se combiner avec la qualité de l'aloï.

82 *Hellenistic Athens* (London 1911): «Zeno still contrasts the purity and crudeness of the Attic tetradrachms with the beauty and impurity of the new coins of the successors of Alexander.»

83 Voir Ph. Gauthier, *Un commentaire historique des Poroi de Xénophon* (Genève/Paris 1976) 78 ad III 2, avec renvoi à S. Bolin, *State and Currency in the Roman Empire* (Stockholm 1958) 38–46, et R. Bogaert, *Banques et banquiers dans les cités grecques* (Leyde 1968) 327 (cf. 317 n. 66 pour la bibliographie ancienne); plus récemment J. Diebolt et H. Nicolet-Pierre, *Recherches sur le métal des tétradrachmes à type athénien*, *SNR/RSN* 56 (1977) 79–91, qui ont confirmé la haute teneur en argent (env. 96%) des pièces authentiquement attiques, en faisant aussi état *in fine* d'une ancienne analyse concernant quelques tétr. hellénistiques (trésor de Sophiko: cf. supra n. 16). D'une façon plus générale, voir C. M. Kraay with V. M. Emeleus, *The Composition of Greek Silver Coins* (Oxford 1962); pour les «alexandres» – dont le titre est en règle générale très élevé – cf. maintenant A. Davesne/G. Le Rider, op. cit. en n. 114.

exemple, les tétradrachmes authentiquement attiques de leurs imitations étrangères<sup>84</sup>. On notera d'autre part que la notion même d'aloï doit sans doute être évacuée du vocabulaire monétaire grec, puisque δόκιμος ne signifie pas «de bon aloï» (du moins au sens strict, technique, de ce terme), mais, comme cela paraît désormais bien établi<sup>85</sup>, «ayant cours légal».

Aussi convient-il de se tourner vers une autre explication, à laquelle conduit tout naturellement le mot même utilisé par Zénon pour marquer cette supériorité qu'avaient à ses yeux les discours sans apprêts et sans artifices sur les belles phrases des rhéteurs: c'est καθέλκειν, «tirer vers le bas», «faire pencher la balance», «peser (d'où valoir) davantage», verbe certainement emprunté – comme le simple ἔλκειν et le substantif ὀλκή, si fréquents dans les inventaires – à la langue des banquiers, des administrateurs et des marchands, bien que l'on n'en ait guère d'attestation en dehors des textes littéraires<sup>86</sup>. C'est donc par leur poids que devaient se différencier les deux monnayages invoqués à titre de comparaison, les tétradrachmes attiques se révélant fréquemment, sinon toujours (καθέλκειν μέντοι πολλάκις), plus lourds à la pesée que les «alexandres» de même dénomination, et cela en dépit du fait que les uns et les autres fussent *théoriquement* de poids identique. Cette interprétation, implicite-

84 A la question «How did the dokimastes determine the fineness of the coin proffered?» Th. V. Buttrey, *Num. e Ant. Class. (Quad. Tic.)* 10 (1981) 79, répond sans hésitation: «He did not. He could not. No technique existed in antiquity and no technique exists today by which the fineness of a silver coin can be determined on the spot in any accuracy». Cf. déjà S. Bolin, *op. cit.* 42; R. Bogaert, *op. cit.* 321–322, et surtout, du même, *L'essai des monnaies dans l'Antiquité*, *Rev. Belge de Num.* 126 (1976) 5–34.

85 C'est notamment O. Picard qui a contribué, depuis 1974, à fixer ce sens de δόκιμος (en dernier lieu dans *Hommages à L. Lerat*, Paris 1984, 683 et n. 40); cf. aussi A. Giovannini, *Gr. Rom. Byz. St.* 16 (1975) 193: «legal tender» (en renvoyant toutefois, pour le sens du mot, à R. Bogaert, *Banques* [supra n. 83] 316sqq., qui adoptait encore la traduction habituelle par «de bon aloï», que continue à accepter L. Migeotte, *Ant. Cl.* 46, 1977, 132, «à condition de prendre cette dernière expression au sens large, et non au sens strict, qui s'applique seulement au titre du métal»; du même, *L'emprunt* [supra n. 53] 174), et surtout Th. V. Buttrey, *art. cit.* 87, qui ne fait pas de concession: «In fact the question of metallic fineness need not enter at all.» Les emplois de ἀδόκιμος sont très éclairants à cet égard, comme Picard et lui l'ont bien vu: mais aux textes allégués (*Plat. Leg.* 742 A; [*Arist.*] *Oec.* II 2, 4, 1347 A) il faut ajouter le témoignage de Dion Chr. cité supra n. 80: si la monnaie usée est finalement mise au nombre des *adokima*, c'est qu'elle perd sa valeur légale, sans que son aloï devienne «mauvais» pour autant.

86 L'exemple le plus ancien et le plus clair se trouve dans la fameuse scène de la balance (σταθμός) des *Grenouilles* où Dionysos, s'adressant à Euripide qui ne fait pas le poids devant Eschyle, dit (*Ar. Ran.* 1397–1398): Ἄλλ' ἕτερον αὖ ζήτει τι τῶν βαρυστάθμων, ὃ τι σοι καθέλξει, καρτερόν τι καὶ μέγα. Selon A. C. Pearson, *loc. cit.* en n. 21, «this meaning of καθέλκω is omitted by L. and S. s.v.», mais en fait ce dictionnaire, du moins dans sa 9e éd. (1940), renvoie au texte en question pour le sens I 2, «draw down, depress the scale»; et dans les addenda (II 2079) il ajoute sous cette rubrique «cf. Zeno Stoic I 23», ce qui est un renvoi à notre passage (SVF I 81 p. 23; on corrigera en conséquence la référence donnée dans le *Suppl.* de 1968). – Dans les papyrus (ép. imp.), le verbe est attesté non dans ce sens, mais dans celui de «contraindre»; je n'en connais pas d'exemple épigraphique (sinon dans le sens de «amener à la mer»: cf. IG I<sup>2</sup> 313 [= I<sup>3</sup> 386] III 160).

tement admise par plus d'un traducteur<sup>87</sup>, n'est d'ailleurs pas nouvelle: le numismate Ch. Seltman l'a faite sienne – avec chiffres à l'appui – dès 1933 dans son manuel bien connu<sup>88</sup>. Plus récemment, la regrettée Claire Préaux – sans renvoyer ici à Seltman mais très probablement d'après lui – a allégué, en note, le bon mot de Zénon pour appuyer l'affirmation que, malgré leur commun étalon, «les 'Alexandres' sont un peu plus légers que les tétradrachmes d'Athènes»<sup>89</sup>. Il y a là une convergence d'opinions qui ne peut que me satisfaire. L'autorité de ces deux savants ne nous dispense toutefois pas d'aller au devant des objections qui, avec toute apparence de raison, pourraient être avancées non pas tant contre cette façon de comprendre le texte – car il ne paraît pas y en avoir d'autre possible – que contre la valeur de ce passage comme témoignage sur la métrologie antique.

1. Est-il historiquement admissible que Zénon ait procédé à la pesée de monnaies? Objection de principe, donc, et que l'on aurait pu, jusqu'à une date récente, écarter sans autre forme de procès, car personne ne doutait que ce fût là une pratique courante, en particulier chez les changeurs<sup>90</sup>. Mais, il y a peu, un fort intéressant article d'O. Picard a mis la chose assez radicalement en question: avec de bons arguments, l'auteur montre que, «normalement, les trésoriers grecs comptaient les monnaies et ne les pesaient pas»<sup>91</sup>. Les *dokimastai* eux-mêmes n'auraient pas eu recours à la balance pour juger de la validité des pièces qui leur étaient soumises; de fait, dans la loi de 375/4, une restitution nouvellement proposée et impliquant la pesée des monnaies (l. 9: ἔ[μμετρον] au lieu du très satisfaisant ἐ[πισήμωι] dû à F. Bourriot) n'est pas accep-

87 Ainsi O. Apelt («an Gewicht seien diese letzteren Reden oft schwerer») et R. D. Hicks («nevertheless outweighed the ornate phrases»), tandis que la traduction de M. Gigante est moins imagée («ma che tuttavia spesso erano superiori ...»). Cf. déjà J.-P. Rossignol, loc. cit. en n. 20: «ils avaient souvent plus de poids». De même maintenant Th. R. Martin, op. cit. en n. 16, 248: «words of the other sort, like the tetradrachms of Athens, often counted for more in the scale» (mais sans commentaire sur cette possible différence pondérale).

88 *Greek Coins* (London <sup>1</sup>1933; <sup>2</sup>1955; <sup>3</sup>1960) 259: «This statement of Zeno's is borne out by the coins themselves, for ten Attic tetradrachms of the day would weigh about 2 grammes more than ten contemporary tetradrachms of Alexander type.» Pour cette preuve numismatique, voir ci-après.

89 *Le monde hellénistique. La Grèce et l'Orient (323–146 av. J.-C.)* (Paris 1978) I 283 et n. 4. La dépendance par rapport à Seltman – qui est très souvent cité dans ces pages sur «la monnaie royale» (280–294) – me paraît prouvée par le renvoi à D.L. sous la forme «VII, 1, 18 = 19»: car outre que la mention du chapitre a cessé depuis longtemps d'être usuelle, la bizarre équivalence donnée ici ne s'explique que si l'auteur a eu devant les yeux la référence erronée fournie par S., «VII, I, 19» (ce 19 pour 18 remonte sans doute à Eckhel, loc. cit. en n. 7).

90 A titre d'exemple cf. R. Bogaert, *Banques* (supra n. 83) 320 et art. cit. en n. 84, 16, qui ne peut renvoyer qu'à un texte poétique, Esch. *Agam.* 438–439, où Arès est qualifié à la fois de χρυσαιμοιβός et de ταλαντοῦχος.

91 *Sur deux termes des inscriptions de la trésorerie d'Aï Khanoum*, dans *Hommages Lerat* (supra n. 85) 680–682 et 685–688 (notes), à propos de Cl. Rapin, BCH 107 (1983) 315–372. Cf. *Bull. épigr.* (REG 100) 1987, 295 p. 337: SEG XXXIV 1432. Approuvé par G. Le Rider, art. cité en n. 56, 30; cf. le même dans *Kraay-Mørkholm Essays* (Louvain-la-Neuve 1989) 162–163.

table<sup>92</sup>. Cela dit, on tomberait dans l'excès en voulant expulser la balance de toutes les opérations monétaires grecques: les pièces étaient évidemment pesées dans l'*argyrokopeion*, avant ou après la frappe<sup>93</sup>; d'autre part, il me paraît clair que le poids des monnaies qui servaient d'étalon pour la pesée des offrandes – pratique bien attestée dans les inventaires, comme le rappelle Picard<sup>94</sup> – avait fait l'objet d'un contrôle de la part des administrateurs. Celui-ci reconnaît d'ailleurs, tout le premier, qu'en certains cas au moins des lots de monnaies d'origine diverse (νόμισμα παντοδαπόν) étaient pesés par les hiéropes déliens<sup>95</sup>. On voit donc que cette étude bienvenue, dont je ne songe pas à contester, pour l'essentiel, les résultats, n'interdit nullement de tenir le texte de Diogène Laërce – qui, il faut le noter, n'y est point mentionné – pour un rare et précieux témoignage sur la pesée *occasionnelle* des monnaies en Grèce.

2. Est-il numismatiquement avéré que les tétradrachmes attiques pesaient un peu davantage que ceux aux types d'Alexandre? Ici l'on affronte une objection de fait, et des plus justifiées, car les chiffres indiqués par Seltman ne suffisent assurément pas à établir cette différence de poids: le numismate britannique, en effet, n'a fondé ses moyennes pondérales que sur deux petits lots artificiellement constitués, à savoir 18 «alexandres» frappés, selon Newell, par Démétrios Poliorcète à Salamine de Chypre et 18 pièces attiques datant de la fin du IV<sup>e</sup> siècle selon Svoronos<sup>96</sup>. Seule une vaste enquête métrologique dans

92 Sur cette restitution de H. Engelmann, ZPE 60 (1985) 170–173, cf. Ph. Gauthier, *Bull. épigr.* (REG 100) 1987, 240 p. 317; réserves aussi chez R. S. Stroud, SEG XXXV 57. Pour l'interprétation générale de la loi, voir la bibliographie indiquée Mus. Helv. 44 (1987) 239–240 n. 28.

93 C'est ainsi qu'à Delphes les comptes à *apousia*, expliqués par O. Picard lui-même dans *Comptes et inventaires* (supra n. 2) 91–101, montrent que les pièces récoltées et destinées à la fonte pour la frappe d'un nouveau numéraire «ont été pesées, vraisemblablement par lots, en mettant dans l'autre plateau de la balance le poids canonique correspondant au nombre des pièces comptées» (97). Sur l'usage des balances monétaires dans l'Antiquité, voir H. R. Jenemann, *Über Ausführung und Genauigkeit von Münzwägungen in spätrömischer und neuerer Zeit*, *Trierer Zeitschr.* 48 (1985) 163–194 (non vidi: cf. A.Phil. 57, 1986, n° 9339 et aussi 9457); W. Trapp, *Kurze Entwicklungsgesch. der Waage*, dans *Acta metrologica antica* (Linz 1985) 164–193.

94 «Bien loin d'être pesées, certaines pièces (...) peuvent servir de poids pour peser les offrandes précieuses» (art. cité 682). J'avoue ne pas voir en quoi un tel usage parlerait contre la pesée de ces monnaies de référence. A tout le moins devait-on les choisir parmi les exemplaires offrant le maximum de garantie au point de vue pondéral; c'est du reste ce qu'implique l'indication fournie par les hiéropes déliens de 250 (IG XI 2, 287 B, l. 142–143): ταῦτα ἐστήσαμεν ἐν τῷ ζυγῷ τῷ ἐλάττονι (...) πρὸς ἀργύριον Ἄτ(τ)ικὸν ὀλοσχερές (cf. L. Migeotte, *Ant. Class.* 46, 1977, 133 et n. 30). Pour cette pratique à Milet, cf. supra n. 78 *in fine*.

95 Aux exemples qu'il allègue et qui concernent des pièces d'argent (loc. cit. 687 n. 26–27) j'en ajoute un pour des monnaies d'or appartenant à un lot récupéré après disparition (*I. Délos* 461 Bb 48: χρυσίον παντοδαπόν ὃ ἔφασαν παρειληφέναι παρὰ ἱεροποιῶν Τιμοξένου, Θεοδώρου (a. 175), ὀλ(κ)ήν δρα(χ)μαί) 80· τέτραχ[μ — — — — —] | δια, ὀλ(κ)ήν | | |. Cette dernière mention est remarquable, puisque le contexte (sur lequel cf. L. Robert, *Etudes* [supra n. 6] 167) montre clairement que l'objet pesant 3 dr. est une monnaie.

96 Il s'agirait des 18 premiers tétr. de la pl. 20 de Svoronos, *Monnaies d'Athènes* (supra n. 16) ou plutôt des 20 premiers, non compris les nos 1 et 12 pour lesquels S. n'indiquait pas de poids.

les trésors monétaires enfouis au début du III<sup>e</sup> siècle pourrait éventuellement trancher le problème. S'il n'est pas question d'entreprendre un tel travail dans le cadre de cet article, on peut faire néanmoins, sur la base de quelques publications récentes, deux ou trois observations qui permettront de nuancer (sans la contredire fondamentalement) la conclusion à coup sûr trop rapide de Ch. Seltman et l'affirmation un peu imprudente de Cl. Préaux à sa suite.

En ce qui concerne Athènes, le trésor de Thorikos 1969, minutieusement analysé et édité par J. Bingen, fournit une donnée de premier intérêt pour notre propos, même si son enfouissement (vers 295) est sans doute antérieur d'une vingtaine d'années à la comparaison de Zénon: il apparaît en effet que les 61 exemplaires les mieux conservés (par quoi il faut entendre ceux qui, tout à la fois, ne présentent pas – ou que très peu – de trace d'usure et qui ne sont pas corrodés) ont un poids moyen de 17,14 g environ<sup>97</sup>; vu l'état de fraîcheur de ces pièces – qui appartiennent toutes à la dernière phase du style «en pi»<sup>98</sup> –, on peut admettre que le poids au sortir de l'atelier, une ou deux décennies plus tôt, tournait autour de 17,20 g, compte tenu d'une perte annuelle (frai) qui, pour les tétradrachmes, est d'environ 0,5 cg, comme vient de l'établir G. Le Rider<sup>99</sup>. A la fin du IV<sup>e</sup> siècle Athènes frappe ainsi un tétradrachme tout à fait conforme à l'étalon des émissions de l'époque classique<sup>100</sup>. Si l'on considère maintenant le «vieux» trésor de Kiouleler (Thessalie), dont la date d'enfouissement se situe vers 280<sup>101</sup>, on constate que ses 42 tétradrachmes attiques – qui

Moyenne obtenue par Seltman (loc. cit. n. 2): 17,08 g. Pour l'autre monnayage, il a pris les exemplaires énumérés par E. T. Newell, *The Coinage of Demetrius Poliorcetes* (London 1927), 19sq., en s'arrêtant là aussi très arbitrairement au 18<sup>e</sup>! Moyenne (ibid.): 16,88 g; donc les «alexandres» sont plus légers que les pièces attiques... Personne, à ma connaissance, n'a fait la critique de cette curieuse démonstration, ce qui n'aurait pas été inutile puisque l'auteur de *L'économie royale des Lagides* a cru pouvoir s'appuyer là-dessus.

97 Op. cit. en n. 13, 56–58 avec un graphique (fig. 37). Plus précisément on a «une moyenne de 17,137 gr., une médiane de 17,139, un mode de 17,143, avec comme classe d'1 centigramme la plus nombreuse 17,15 gr. (17,145 à 17,155)». Pour ces notions, cf. P. Naster, *La méthode en métrologie numismatique*, dans *Numismatique antique. Problèmes et Méthodes* (Nancy/Louvain 1975) 65–74 = *Scripta Nummaria. Contribution à la méthodologie numismatique* (Louvain 1983) 57–67; pour les poids des tétr. du trésor de Thorikos, cf. aussi O. Picard, art. cité en n. 91, 687 n. 21.

98 Pour ce style et sa chronologie, cf. supra n. 13.

99 *Sur le frai de certaines monnaies anciennes et contemporaines*, dans *Mélanges de la bibliothèque de la Sorbonne offerts à A. Tuilier* (Paris 1987) 70–83 et notamment 73–75, à partir des très nombreux «alexandres», assez précisément datés pour la plupart, du trésor de Gülnar 1980 (infra n. 114); cf. aussi art. cité en n. 56, 27sqq.

100 Tel que l'établit en tout cas P. Naster, *Méthode de métrologie monétaire appliquée aux monnaies d'Athènes*, Rev. Belge de Num. 120 (1974) 5–17 = *Scripta Num.* (supra n. 97) 78–88, qui aboutit à «17,17 pour le tétradrachme athénien des VI<sup>e</sup>, V<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> s.», à quoi il faut ajouter un certain pourcentage (1,5%?) «pour atteindre le poids initial théorique».

101 IGCH 144: «285–275 B.C.» Cette date établie par Newell sur la base des émissions royales que contenait le trésor demeure valable pour M. Thompson, *Alexander's Drachm Mints I: Sardes and Milet* (New York 1983) 96.

sont déjà, pour une part, d'un style plus avancé (ornementation «quadridigitée») – ne pèsent plus, en moyenne, que 17,00 g très exactement<sup>102</sup>. Y aurait-il eu, d'un groupe à l'autre, légère réduction? Non, car aucun exemplaire, selon toute apparence, n'est à fleur de coin et plusieurs (en premier lieu ceux du style «en *pi*», comme il est normal) sont assez usés. Or, «lorsqu'on se trouve devant des monnaies qui ont circulé (...), le calcul du poids moyen n'est pas défendable, il donne nécessairement un résultat trop bas»<sup>103</sup>. De fait, l'établissement d'une courbe de fréquence montre que ces tétradrachmes se répartissent en deux sous-ensembles pondéraux, avec un sommet vers 16,82–16,87 g (9 ex.) et un autre vers 17,02–17,07 g (9 ex. également). Là aussi, par conséquent, le poids d'émission devait atteindre au moins 17,15 g. C'est seulement dans la deuxième moitié du IIIe siècle, à en juger par les trésors de Sophiko et de Sparte notamment, tous deux enfouis aux alentours de 230–220, que ce poids semble baisser un peu<sup>104</sup>. Mais la véritable réduction – au point que l'on a pu parler de «changement d'étalon»<sup>105</sup> – n'intervient qu'avec l'introduction du monnayage «stéphanéphore», donc un siècle après le moment où tout conduit à situer l'anecdote discutée ici.

Pour ce qui est des «alexandres», nul doute que les tétradrachmes frappés du vivant du Conquérant n'aient eu un poids initial régulièrement élevé: on est d'accord là-dessus depuis bien longtemps<sup>106</sup>. Après 323, en revanche, il semble

102 Les poids de ces 42 (et non 43 comme il est dit dans IGCH) tétradrachmes sont donnés par Svoronos, *Monnaies d'Athènes* pl. 31. Les pièces du style «à quadridigitée» – donc plus récentes (cf. supra n. 13) – ont en règle générale, dans ce trésor, un poids relativement élevé (~ 17,10) ou même très élevé (17,68 pour le n° 1, s'il ne s'agit pas d'une faute pour 17,08): ainsi celles qui sont reconnues comme telles par O. H. Dodson et W. P. Wallace, *ANS Mus. Not.* 11 (1964) 28, soit les n°s 4, 17, 20, 30 et 31.

103 P. Naster, art. cité en n. 100, 82 (dans *Scripta Num.*).

104 Dans ces trésors en effet, qui contiennent chacun une quarantaine de tétr. att. (Svoronos, pl. 28–29; cf. IGCH 179 et 191 pour la date et la composition), il n'y a aucun exemplaire atteignant 17 g; et si à Sparte les poids sont relativement constants (moyenne vers 16,70 g), leur dispersion à Sophiko est considérable (de 14,14 à 16,75 g), ce qui ne semble pas pouvoir s'expliquer par l'usure seulement (rien là-dessus chez Naster: voir la note suivante). Enfoui vers 215, le trésor de Corinthe 1938 (IGCH 187) pourrait être également intéressant à cet égard; malheureusement les 136 tétr. att. sont insuffisamment publiés (S. P. Noe, *ANS Num. Not.* 10, 1962, 11, ne fournit pour cette composante du trésor ni indication pondérale ni illustration ni même description précise, dans la conviction qu'il s'agit d'émissions du IVE siècle: cf. p. 24). Pour le trésor de Larissa 1937/38 (IGCH 168), un peu plus ancien, cf. infra n. 115.

105 Ainsi P. Naster, art. cité en n. 100, 84 (dans *Scripta Num.*), sur la base des données fournies par le corpus de M. Thompson (supra n. 10): «Ces résultats impliquent (...) un changement d'étalon, en d'autres termes une dévaluation de près de 3%, par rapport à la période qui s'étend du VIe siècle jusqu'au milieu du IVE.» L'auteur est malheureusement muet sur l'époque intermédiaire.

106 Déjà L. Müller, *Numismatique d'Alexandre le Grand* (Copenhague 1855) 8, notait une différence entre le poids des tétradrachmes anciens (classes I–V) et celui des tétradrachmes récents (classes VI–VII), les premiers tournant autour de 17 g («souvent jusqu'à 17,3 gr., quelques-uns seulement 16,5 gr.»), les seconds autour de 16,5 g («rarement jusqu'à 17 gr., jamais au-delà»).

que certains ateliers, comme celui de Babylone, aient frappé des pièces d'un poids moyen légèrement plus faible, phénomène qui, çà et là, peut affecter aussi les drachmes<sup>107</sup>. Mais d'une façon générale les tétradrachmes (mis à part, bien sûr, ceux du satrape Ptolémée à partir de 310 environ) restent pondéralement stables, et cela au moins jusqu'au début du III<sup>e</sup> siècle. On le constate par exemple dans les quelques trésors de Grèce propre qui, vers 290–280, associent tétradrachmes «alexandrins» (issus notamment des ateliers de Macédoine) et tétradrachmes attiques. Ainsi – à défaut de celui de Kiouleler examiné ci-dessus, dont la composante «royale» n'a pas été publiée de façon adéquate<sup>108</sup> – un autre trésor thessalien qu'a fait connaître récemment Mme M. Oeconomidès<sup>109</sup>: si les 100 tétradrachmes qui le constituent avaient été, à la date de leur enfouissement (ca. 280), soumis par Zénon à une pesée méticuleuse, notre philosophe n'aurait certainement pas pu prétendre que les *tétrachma Attika* (au nombre de 10 dans ce trésor) l'emportaient intrinsèquement sur l'*argyrion Alexandreion* (représenté là par 90 exemplaires, y compris 4 pièces au nom de Philippe Arrhidée ou de Séleucos Ier), puisque le poids moyen des premiers s'établit à 17,035 g tandis que celui des seconds atteint 17,09 g (avec un degré d'usure apparemment identique dans les deux groupes)<sup>110</sup>. Mais cette très légère supériorité des «alexandres» – ou, disons mieux, cette équivalence pondérale à peu près parfaite des deux numéraires – n'a sans doute pas dû survivre longtemps aux modifications et aux innovations que l'on observe dès cette époque. D'une part, en effet, la production des «alexandres» royaux diminue sensiblement au lendemain de la mort du roi Cassandre (297), parce que la plupart des Diadoques les remplacent par des émissions à types personnels (ainsi Lysimaque, puis, très bientôt après – en Macédoine tout au moins –

107 Cf. G. Le Rider et N. Olcay, *Un trésor de tétradrachmes d'Alexandre trouvé à Akçakale en 1958*, Rev. Num. 1988, 43–54, en particulier les «remarques de métrologie» (53sqq.): cette conclusion concernant le poids des tétradrachmes de l'atelier de Babylone après la mort d'Alexandre paraît confirmée par le trésor plus récent de Gülnar 1980, qui vient d'être publié (infra n. 114). Pour la réduction pondérale des drachmes, cf. Le Rider/Olcay ibid. 62 (à propos du trésor de Haymana).

108 D'après IGCH 144, ce trésor (au Musée d'Athènes) contient 55 tétr. frappés du vivant d'Alexandre ou peu après sa mort: pour les ex. issus des ateliers de Sardes et de Milet (ces derniers seulement sous Démétrios Poliorcète), cf. M. Thompson, loc. cit. en n. 101.

109 Article des *Studia Naster* cité supra n. 17 (où l'on mentionne d'autres trésors récemment publiés de composition semblable, mais moins directement intéressants ici; cf. aussi IGCH 143, 146, 150, 155, 158, 159, 162, 167, 176, 177 et 186).

110 Art. cité 95: «La conservation des monnaies est en général satisfaisante, malgré les traces de circulation qu'on peut noter.» Cette légère marque d'usure n'épargne pas même les pièces probablement les plus récentes, à savoir les trois tétr. de Séleucos (n<sup>os</sup> 88–90, pesant respectivement 17,102; 17,14 et 17,104 g) et les deux tétr. attiques de la dernière phase du style «en pi» (n<sup>os</sup> 99–100, pesant 17,13 et 17,01 g), les uns et les autres devant être peu antérieurs à 295. Si l'on admet pour l'enfouissement une date voisine de 280–275, on obtient pour ces pièces, le frais annuel moyen étant de ~ 0,5 cg (voir ci-dessus), un poids originel d'env. 17,20–17,25 g; mais c'est un minimum, car bien des pièces apparemment plus anciennes pèsent encore, dans ce trésor, 17,20 g et plus (ainsi 12 des 59 exemplaires attribués à Amphipolis).

Démétrios<sup>111</sup>). A partir de la bataille de Kouroupédion (281), d'autre part, sinon même plus tôt dans quelques cas, plusieurs cités d'Asie Mineure se mettent à frapper des «alexandres» municipaux (sans le nom du roi)<sup>112</sup>; or, ces tétradrachmes, d'ailleurs relativement peu abondants, ne paraissent pas avoir eu toujours un poids originel bien assuré ni bien haut: une étude récente fait voir que les tétradrachmes «alexandrins» émis au III<sup>e</sup> siècle par Chios n'atteignent que rarement, même quand ils sont en bon état de conservation, les 17 g, leur poids moyen tournant autour de 16,80–16,90 g seulement<sup>113</sup>.

Dès lors, me semble-t-il, c'est en datant la comparaison monétaire de Zénon de la dernière décennie de sa vie – comme y invite précisément, on s'en souvient, l'attribution du passage à Antigone de Carystos – que l'on pourra le mieux rendre compte du jugement dépréciatif porté sur les «alexandres»: vers 270–265, en effet, ces monnaies n'étaient déjà plus tout à fait à la hauteur de leur réputation, car elles se trouvaient être le plus souvent soit des pièces municipales, fraîches mais pondéralement peu sûres ou irrégulières, soit surtout des pièces royales, fort bonnes au départ certes, mais ayant désormais un demi-siècle d'âge en moyenne, ainsi que le met si éloquemment en évidence le grand trésor de Gülnar (Cilicie) découvert en 1980<sup>114</sup>, dont l'enfouissement se situe un peu après le milieu du III<sup>e</sup> siècle. En revanche, il est loisible d'admettre que les tétradrachmes attiques conservaient alors encore leur poids habituel<sup>115</sup>, le numéraire en circulation étant, à Athènes même en tout cas,

111 Voir essentiellement G. Le Rider, art. cité en n. 56, 6–7, avec la bibliographie.

112 Dans l'étude de ces émissions municipales un tournant a été marqué par les travaux d'Henri Seyrig, notamment son *Parion au 3<sup>e</sup> siècle avant notre ère (Centennial Publication of the ANS, New York 1958, 603–625 = Scripta numismatica, Paris 1986, 189–214)*: cf. A. Bellinger, *Essays on the Coinage of Alexander the Great* (New York 1963) 91sqq.; plus récemment M. Thompson, *The Alexandrian Mint of Mylasa*, Num. e Ant. Class. 10 (Quad. Tic.) 10 (1981) 207–217; G. Le Rider, loc. cit.

113 R. Bauslaugh, *The Posthumous Alexander Coinage of Chios*, ANS Mus. Not. 24 (1979) 1–45 (cf. id., *The Numismatic Legacy of Alexander the Great*, Archaeology 37, 1, 1984, 34–41). Il est intéressant de relever que ces émissions de Chios (drachmes et tétradrachmes) ont dès le début circulé avec l'argent d'Athènes, comme le montre notamment le trésor de Pergé (Macédoine) 1980 (IGCH 455, sur la base d'une notice dans BCH 81, 1957, 497 et pl. X–XI), qui ne contenait pas moins, semble-t-il, de 114 tétr. att. (style et poids malheureusement inconnus) et dont l'enfouissement, contrairement à ce qu'on a pu croire, doit être antérieur à 260 (Bauslaugh, 6 et 11).

114 A. Davesne et G. Le Rider, *Le trésor de Meydancik Kalesi-Gülmar* (Paris 1989). Cette publication capitale est sortie de presse trop tard pour que je puisse l'utiliser ici, mais j'ai pu me fonder sur les nombreux travaux préliminaires de G. Le Rider. Outre les deux articles cités supra n. 56 et 107, cf. sa publication (avec N. Olcay) du trésor de Kirazlı (IGCH 1369), dans *Anatolia Antiqua* (1987) 23–34, et notamment 30: «L'apport de monnaies nouvelles, émises au cours du deuxième et troisième quart du III<sup>e</sup> siècle, est donc extrêmement faible (...).» Le trésor de Gülmar fournit des indications analogues.

115 Voir par exemple les 72 tétr. att. du trésor de Larissa 1937/38 (IGCH 168) publié par Th. Martin, ANS Mus. Not. 26 (1981) 51–77 et pl. 10–16 (cf. *ibid.* 28, 1983, 8–11), qui, il est vrai, appartiennent encore en majorité au style «en pi».

régulièrement renouvelé par une frappe qui ne fut interrompue (si elle cessa jamais) qu'en 261.

Mais, dira-t-on peut-être, il fallait que Zénon fût singulièrement vétilleux, voire méfiant ou avare, pour déceler ces menues variations pondérales, qui devaient échapper à la grande majorité des usagers. L'objection, toutefois, ne porte pas, puisque c'est exactement ainsi que nous le dépeint Diogène Laërce. En effet, quand cet auteur – démarquant sans doute le biographe carystien – dit de lui qu'«il avait le goût de la recherche et était minutieux en toutes choses» (VII 15 = Antigonos, p. 118 Wilamowitz: ἦν δὲ ζητητικὸς καὶ περὶ πάντων ἀκριβολογούμενος), il n'y a aucune raison de restreindre à la philosophie ou même au langage – comme ont par trop tendance à le faire les traducteurs<sup>116</sup> – le champ d'activité où pouvait se manifester ce trait de caractère. Zénon faisait certainement preuve de la même *akribeia* dans tous les autres domaines et notamment dans les questions d'argent, où la rigueur dégénère souvent en laderie. De fait, Zénon nous est décrit comme un peu plus que parcimonieux: sous prétexte d'économie, il pouvait se montrer d'une mesquinerie sordide, indigne d'un Grec (16: εὐτελής τε σφόδρα καὶ βαρβαρικῆς ἐχόμενος μικρολογίας προσχήματι οἰκονομίας). C'est que ce Phénicien hellénisé – et qui, note expressément Antigone<sup>117</sup>, ne reniait pas ses origines chypriotes – était toujours resté marchand dans l'âme: avec l'argent qu'il avait amassé en faisant le commerce de la pourpre, il pratiquait le prêt à la grosse aventure<sup>118</sup>, le plus rémunérateur de tous. Il avait d'ailleurs de qui tenir, son père Mnaséas – alias

116 Ainsi E. Bréhier, op. cit. en n. 5, 22: «un langage précis». Cf. aussi P. Genaille («[il] parlait très exactement sur tout»), O. Apelt («[er] brachte alles auf scharfe Begriffe») et R. D. Hicks («he was an exact reasoner on all subjects») opp. cit. en n. 19–20; M. Gigante, lui, généralise davantage: «in ogni indagine portava il senso della sua precisione». Incontestablement, «discuter avec précision» (P. Chantraine, *Dict. étym.* s.v. ἀκριβής) est le sens de base, mais le LSJ indique bien que cette précision peut s'exercer en divers domaines («in speech, investigation, etc.») et que le dérivé ἀκριβλογία signifie même, chez Arist. *Eth. Nic.* 1122 b 8, «niggardliness», sens que le simple ἀκρίβεια peut aussi avoir. Il en va de même de (σ)μικρολογέω -λογία.

117 D.L. VII 12 (p. 116 Wil.): Φησὶ δ' Ἀντίγονος ὁ Καρύστιος οὐκ ἀρνεῖσθαι αὐτὸν εἶναι Κιτιέα. Pour le contexte où s'insère cette remarque (participation à une *epidosis*, ce qui prouve que Zénon pouvait avoir, malgré tout, des accès de générosité, du moins quand il était sûr que son geste serait célébré ...), cf. L. Migeotte, *Souscriptions athéniennes de la période classique*, *Historia* 32 (1983) 133; rien là-dessus chez A. Kuenzi, *Epidosis* (Diss. Bern 1923).

118 D.L. VII 13 (sans doute toujours d'après Antigone): φασὶ δ' αὐτὸν ὑπὲρ χίλια τάλαντα ἔχοντα ἔλθεῖν εἰς τὴν Ἑλλάδα καὶ ταῦτα δανείζειν ναυτικῶς (cf. 2: πορφύραν ἐμπεπορευμένος). Sur le *nautikon daneisma* (avec cet exemple), cf. J. Vélissaropoulos, *Les nauclères grecs* (Paris 1980) 301sq. (compléments bibliographiques chez G. Thur, *Tyche* 3, 1988, 229). Sur l'activité de Zénon comme marchand, voir par exemple – outre K. von Fritz, art. cité en n. 5, 85 – M. Rostovtzeff, *The Social and Economic History of the Hellenistic World* (Oxford 1941) II 1145 et III 1517 n. 56 (où est fait un rapprochement avec le célèbre décret athénien de 333/2 accordant aux ἔμποροι οἱ Κιτιεῖς l'*enktesis* pour la construction d'un sanctuaire d'Aphrodite [Syll.<sup>3</sup> 280 = Tod, *Gr. Hist. Inscr.* II 189]; maintenant aussi chez C. J. Schwenk, *Athens in the Age of Alexander*, Chicago 1985, 141sq. n° 27).

Menahem! – ayant fait plusieurs fois le voyage d'Athènes ἄτ' ἔμπορος<sup>119</sup>. Quant à son compatriote et très cher disciple Persaios, il exigeait toujours une reconnaissance de dette, même quand il prêtait à un ami<sup>120</sup>. Bref, ces gens de Kition ne s'en laissaient pas conter en affaires: pour le règlement des intérêts et le remboursement du capital, ils devaient demander – comme tel créancier à Arkésinè d'Amorgos – d'être payés avec de la monnaie irréprochable et nette de toute hypothèque ou déduction, νόμισμα ὀλοσχερές, δόκιμον, ἄσυλον, ἀνέπαφον, ἀτελὲς πάντων<sup>121</sup>. Et plus encore que les financiers de souche grecque, ils étaient attentifs à la valeur intrinsèque des pièces qu'on leur remettait, car en Phénicie et dans les pays voisins on avait eu longtemps recours, pour les transactions, au métal précieux non monnayé<sup>122</sup>, d'où, en pleine épo-

119 D.L. VII 31 citant Démétrios de Magnésie (fr. 22 Mejer, *Hermes* 109, 1981, 447sq. = SVF I 1). Avec le décret pour Zénon (cf. supra n. 3; aussi Paus. I 29, 15 et II 8, 4), ce passage prouve que Mnaséas était bien le nom du père de Z. (Μναςέου ἢ Δημέου, D.L. VII 1). De plus, il y a maintenant une confirmation épigraphique: à Athènes même, en effet, a été retrouvé un hermès avec Ζήνων Μναςέου (B. D. Meritt, *Hesperia* 17, 1948, 50 n° 31; cf. *Bull. épigr.* [REG 62] 1949, 45 p. 107, et M. N. Tod, *JHS* 77, 1957, 136; pas connu de K. von Fritz, art. cité 83). Pour ce nom (très bien attesté à Chypre: cf. *Lexicon of Greek Personal Names I*, Oxford 1987, s.v.), voir O. Masson, *Recherches sur les Phéniciens dans le monde hellénistique*, BCH 93 (1969) 692: «On est maintenant d'accord pour y voir un équivalent par assonance du phénicien *mnhm* ou Menahem» (à propos de plusieurs personnages de ce nom à Sidon et ailleurs en Phénicie). Il est donc sûr que Zénon était d'ascendance phénicienne, et d'ailleurs on le surnommait Φοῖνιξ, comme le rappelle M.-F. Baslez, *Le rôle et la place des Phéniciens dans la vie économique des ports de l'Égée*, dans *Studia Phoenicia V* (Leuven 1987) 272 n. 38 (avec renvoi à la Souda, s.v.; cf. aussi D.L. VII 1: Φοινικίδιον), qui est par ailleurs muette sur l'activité commerciale de Zénon et de son père Mnaséas. En outre, le «Mnaséas de Tyr» dont elle parle plus loin (274) n'est qu'un fantôme, né apparemment d'une lecture trop rapide de *Bull. épigr.* (REG 82) 1969, 606 p. 534 (non cité) où J. et L. Robert, commentant la publication par O. Masson de la très intéressante dédicace d'un Mnaséas fils d'Apsès à Idalion (BCH 92, 1968, 391–399), écrivaient: «Μναςέας (nom fréquent en pays sémitiques) Αψητος (nom phénicien, bien étudié par Ch. Clermont-Ganneau, *Rec. Arch. Or.* I, 190–192, qui a proposé des restitutions pour les Tyriens de *IG*, II<sup>2</sup>, 342, 7–8, pas connues de J. Kirchner)», etc.; B. a cru que Mnaséas aussi avait été restitué dans cette inscription par Clermont-Ganneau; d'autre part, il n'est pas exact de dire que le décret en question «a été recomposé avec *IG*, II, 418» (ibid. n. 52): ce qu'a fait M. B. Walbank, *ZPE* 59 (1985) 107–110 (SEG XXXV 70), c'est raccorder le n° 342 au fragment *Hesperia* 40 (1971) 181 n° 29 et mettre en relation le nouveau texte avec le décret n° 418; enfin il faut ajouter que Walbank n'a précisément pas connu les restitutions de Clermont-Ganneau (jugées excellentes par Masson, 399 n. 3), à savoir [Θήρω]νος et [Θή]ρωνα aux l. 7–8 du n° 342, où W. écrit [Ἰέρω]νος et – à cause d'un E qui pourrait être un H (car seules sont visibles les quatre extrémités de la lettre) – [Ἰ]έρωνα.

120 Plut., *De vit. pud.* 10, *Mor.* p. 533 B (pas dans SVF). Cf. R. Bogaert, *Banques* (supra n. 83) 362. L'activité bancaire des Phéniciens à l'époque hellénistique est bien étudiée par M. F. Baslez, art. cit. 279sq. (mais sans mention de Persaios, qui n'était certes pas un banquier de profession).

121 Syll.<sup>3</sup> 955, réédité par L. Migeotte, *L'emprunt* (supra n. 53) 168sq. n° 21 l. 21, qui avait étudié précédemment ces différents termes dans un article *Sur une clause des contrats d'emprunt d'Amorgos*, *Ant. Cl.* 46 (1977) 128–139: pour la signification de δόκιμος, voir ci-dessus n. 85.

122 Cf. en dernier lieu A. Destrooper-Georgiades, *La Phénicie et Chypre à l'époque achéménide: témoignages numismatiques*, dans *Studia Phoen.* V (supra n. 119) 339–355, en particulier

que hellénistique encore, bien des pièces entaillées dans certains trésors «orientaux»<sup>123</sup>. On comprend dès lors que Zénon ne se soit pas contenté de compter ses drachmes et tétradrachmes, comme c'était l'usage le plus courant dans le monde grec, mais qu'il les ait aussi pesés, σταυμῶ καὶ ἀριθμῶ, pour faire apparaître un manque éventuel (ἀπουσία). Grâce à cette double opération, il finit par se convaincre qu'en dépit de leur belle apparence les «alexandres» ne valaient décidément pas, ou plus tout à fait, les peu séduisantes monnaies de sa patrie d'adoption.

III. «Vie de Philolaos». Γέγραφε (sc. Φιλόλαος) δὲ βιβλίον ἕν, ὃ φησιν Ἑρμιππος λέγειν τινὰ τῶν συγγραφέων Πλάτωνα τὸν φιλόσοφον παραγεγόμενον εἰς Σικελίαν πρὸς Διονύσιον ὠνήσασθαι παρὰ τῶν συγγενῶν τοῦ Φιλόλαου ἀργυρίου Ἀλεξανδρινῶν μνῶν τετραράκοντα καὶ ἐντεῦθεν μεταγεγραφέναι τὸν Τίμαιον (D.L. VIII 85 = Diels-Kranz, *Fragm. d. Vorsokr.*<sup>6</sup> 44 [32] Philolaos A 1 = Wehrli, *Hermippos* fr. 40).

Ce passage bien connu des platonisants, puisqu'il est une pièce maîtresse dans la question des rapports entre l'auteur du *Timée* et la pensée pythagoricienne, nous retiendra moins longtemps, le terrain ayant été déjà déblayé, sur le plan philologique, dans les pages qui précèdent. Ici aussi, en effet, la leçon de la vulgate (qu'avait adoptée Cobet), Ἀλεξανδρινῶν, doit être résolument écartée, comme l'avait marqué clairement H. Diels dès les premières éditions des «*Vorsokratiker*»<sup>124</sup>. Tel qu'il est partout édité depuis cette date, avec la forme Ἀλεξανδρινῶν donnée par les deux meilleurs témoins des «*Vies*», B et P (avant correction)<sup>125</sup>, le texte de Diogène Laërce n'en contient pas moins un épouvantable anachronisme ou, pour parler comme W. Burkert dans son ouvrage fon-

353sq. Il n'est pas hors de propos de renvoyer, pour ce stade d'économie pré- ou proto-monnaire, à Arist. *Pol.* I 9, 1257 a 35–41, qui, traitant de l'origine du commerce, montre que le poids du métal était primitivement le seul élément déterminant: τὸ μὲν πρῶτον ἀπλῶς ὀρισθὲν μεγέθει καὶ σταυμῶ, τὸ δὲ τελευταῖον καὶ χαρακτηριστικὰ ἐπιβαλλόντων (...). ὁ γὰρ χαρακτηριστὴρ ἐτέθη τοῦ ποσοῦ σημείου. Cf. *ibid.* l. 23–25, pour le troc encore pratiqué par beaucoup de *barbarika ethnè*.

123 Cf. C. M. Kraay, *Archaic and Classical Greek Coins* (Berkeley/Los Angeles 1976) 16 et n. 4, cité par G. Le Rider/N. Olcay dans leur publication du trésor de Kirazlı (supra n. 114) 30: «Nous en déduisons que l'usage de la monnaie n'était pas encore très répandu au II<sup>e</sup> siècle dans certains cantons du territoire pontique.»

124 En tout cas dès la 3e (1912) I 312, et sans doute dès la 1re (1903) – que je n'ai pu voir –, bien que Diels signale dans la préface de la 3e (XII) qu'il a profité, pour Diogène, des collations faites par P. Von der Mühl (cf. A. Biedl, *Das grosse Exzerpt Φ. Zur Textgesch. des Laertios Diogenes*, Città del Vaticano 1955, 25sq.). Avant Cobet (1850), d'ailleurs, les éditeurs écrivaient déjà -δρτιῶν, comme le faisait encore C. Müller, *FHG* III (1849) 42 fr. 25 (*Hermippe*).

125 Cf. supra n. 26. Une fois de plus l'apparat de Long est inexistant, tandis que celui qu'avait ébauché Von der Mühl relevait évidemment ces variantes (rien là-dessus, en revanche, chez Wehrli, *Hermippos* fr. 40).

damental sur le pythagorisme<sup>126</sup>, «ein horrender historischer Fehler». Jugeant incroyable – et à fort juste titre – que, vers 200 av. J.-C., Hermippe, habitant (sinon natif) d'Alexandrie<sup>127</sup> ait pu ignorer l'histoire de «sa» ville au point de mettre un philosophe du début du IV<sup>e</sup> siècle en possession de monnaies émanant d'une cité fondée seulement en 331 par Alexandre le Grand, ce savant a évoqué la possibilité que la citation d'Hermippe nous soit parvenue tronquée: primitivement (si j'explicite de façon correcte sa conjecture) aurait figuré l'indication que cette somme de 40 mines était la conversion en argent alexandrin – alors très réputé, nous assure W. Burkert<sup>128</sup> – d'un montant exprimé dans un autre numéraire, moins familier au lecteur hellénistique. Certes, il faut toujours compter avec les accidents de la tradition manuscrite et pareille mutilation est concevable. Mais, qu'on l'accepte ou non, cette hypothèse ne saurait dispenser de corriger Ἀλεξανδρινῶν en Ἀλεξανδρείων. Car on a vu d'une part que l'adjectif Ἀλεξανδρινός était un latinisme non attesté – en dépit du témoignage trompeur de Polybe chez Athénée<sup>129</sup> – avant l'époque romaine, donc inadmissible en tout cas chez Hermippe; et d'autre part que la monnaie frappée à Alexandrie durant la période hellénistique n'était pas qualifiée d'«alexandrine» mais de «ptolémaïque». C'est nécessairement, par conséquent, à l'argent d'Alexandre que fait allusion ici Diogène Laërce, tout comme dans le texte relatif à Zénon; en proposant d'amender ce dernier, U. Köhler<sup>130</sup> avait d'ailleurs en vue les deux passages, même s'il n'a pratiquement rien dit de celui dont nous nous occupons maintenant.

On peut comprendre, en vérité, que sa conjecture soit restée lettre morte et que H. Diels lui-même – qui ne l'ignorait pas, encore qu'il n'ait pas cru devoir

126 *Weisheit und Wissenschaft. Studien zu Pythagoras, Philolaos und Platon* (Nürnberg 1962) 210 n. 41; trad. angl. sous le titre *Lore and Science in Ancient Pythagoreanism* (Cambridge, Mass. 1972) 226 n. 37: «The expression 'Alexandrian minas' is an appalling historical blunder»; avec renvoi à A. Boeckh, *Philolaos des Pythagoreers Lehren nebst den Bruchstücken seines Werkes* (Berlin 1819) 21, et C. Schaarschmidt, *Die angebliche Schriftstellerei des Philolaos ...* (Berlin 1864) 77. Cf. infra n. 134 et n. 141.

127 C'est ainsi sans doute qu'il faut entendre le qualificatif *Alexandrin*/*Alexandrian* que lui accole Burkert, loc. cit., puisqu'on sait qu'Hermippe était en réalité citoyen de Smyrne: cf. Fr. Wehrli, *Hermippos der Kallimacheer* (Basel/Stuttgart 1974) et la notice de ce savant dans H. Flashar, *Die Philosophie der Antike. III: Ältere Akademie – Aristoteles – Peripatos* (Basel/Stuttgart 1983) 583–584.

128 En renvoyant à D.L. VII 18. Dans l'édition américaine il ajoute une référence à «Paton and Hicks, *Inscriptions of Cos* 34»; mais là il s'agit évidemment d'Ἀλεξανδρῆναι δραχμαί (l. 6. 24. 25 et passim), c'est-à-dire d'«alexandres»; d'autre part, on ne voit pas bien pourquoi cette inscription du milieu du III<sup>e</sup> siècle (pour la date cf. S. M. Sherwin-White, *Ancient Cos*, Göttingen 1978, 111 n. 46) est seule citée, alors qu'il y a beaucoup d'attestations qui remontent au IV<sup>e</sup> siècle (cf. supra n. 52) et que les mentions de ce numéraire sont très nombreuses non seulement au III<sup>e</sup> siècle (ainsi à Epidaure, Gonnoi, Délos, Ios, Chios, Cyzique, Ilion, Téos, Milet, Mylasa, en Crète, etc.) mais encore, on l'a vu, à la basse époque hellénistique (cf. supra n. 78).

129 Voir ci-dessus p. 201s. et n. 36 pour ce texte très discuté, que W. Burkert a été sans doute bien inspiré de ne pas alléguer.

130 Loc. cit. en n. 14 (cf. aussi n. 44).

la signaler dans son recueil des Présocratiques<sup>131</sup> – ait répugné à l’adopter: c’est qu’en remplaçant Alexandrie par Alexandre on ne supprime absolument pas – du moins à première vue – l’anachronisme qui dépare ce témoignage. Les éditeurs de Diogène ont donc préféré conserver le *textus receptus*, sans se poser trop de questions sur ces «mines alexandrines»<sup>132</sup> utilisées par Platon pour acquérir l’ouvrage du pythagoricien Philolaos de Crotona; quant aux numismates, ils ne paraissent jamais avoir porté la moindre attention à cette mention embarrassante d’argent d’Alexandre (car pour eux il ne saurait guère s’agir d’autre chose, exactement comme en VII 18). Le fait qu’il soit question ici de mines (μναῖ) est pourtant remarquable: normalement en effet, dans le système attico-alexandrin, on exprime les sommes en drachmes et en talents, non en mines<sup>133</sup>. Cela n’est pas favorable à l’hypothèse de W. Burkert<sup>134</sup>, puisque si Hermippe avait réellement voulu convertir dans le numéraire le plus courant de son temps une somme primitivement libellée en monnaie étrangère, il eût écrit plus vraisemblablement ἀργυρίου Ἀλεξανδρείων (ou peut-être mieux Ἀλεξανδρείου) δραχμῶν τετρακισχιλίων. D’autre part, on peut se demander si le choix d’Hermippe en faveur de la monnaie d’Alexandre aurait été très heureux, attendu qu’à l’époque où il composait ses biographies à Alexandrie ce numéraire n’était précisément plus en usage en Egypte depuis à peu près un siècle, Ptolémée Ier ayant renoncé, on l’a vu, à frapper des «alexandres» dès la

131 Mais il en faisait état dans *Hermes* 24 (1889) 315 à propos d’une conjecture de J. J. Reiske chez D.L. VII 18 («praeterea Ἀλεξανδρείω post Bergkium rest. Köhlerus»), à vrai dire sans préciser que K. proposait la même correction en VIII 85.

132 Seul R. D. Hicks, op. cit. en n. 19 – qui semble faire une subtile différence, par l’accentuation et la traduction, entre l’ἀργυρίω τῷ Ἀλεξανδρίνω de VII 18 et les Ἀλεξανδρινῶν μνῶν de VIII 85 – a ici une note explicative: «Hermippus (...) seems to forget that Alexander was not born[?] until after Plato’s death», avec renvoi à l’autre passage. Les autres traductions courantes parlent de «mines alexandrines» (ainsi Apelt et Gigante) ou «d’Alexandrie» (Genaille) sans le moindre commentaire. Cf. aussi, tout récemment, G. S. Kirk/J. E. Raven/M. Schofield, *The Presocratic Philosophers*<sup>2</sup> (Cambridge 1983) 323–324 n° 423 (avec le texte grec); D. Delattre, dans J.-P. Dumont, *Les Présocratiques* (Paris 1988) 488, traduit en revanche par «mines d’argent à l’effigie d’Alexandre». – Je n’ai pu voir K. Freeman, *The Pre-Socratic Philosophers. A Companion to Diels ...* (Oxford<sup>2</sup>1948), ni la traduction italienne de A. Madalena, *I Pitagorici* (Bari 1954).

133 Cela avait été observé il y a longtemps déjà, à propos de l’inscription d’Argos IG IV 617, par W. Dittenberger, *Hermes* 7 (1873) 69: «Allein die Zahlung nach Minen in Verzeichnissen von Geldsummen ist überhaupt ungebräuchlich (...). Ferner kommt das Adj. fem. Ἀλεξανδρεία in unsern Quellen nirgends in Verbindung mit einer andern Münzsorte als mit der Drachme vor.» Il y a cependant quelques exceptions que ne pouvait connaître encore D.: à Cyrène, par exemple, le cens exigé pour les Dix-Mille est de «20 mines d’Alexandre» (cf. supra n. 52; pour un autre exemple, plus tardif, à Delphes, cf. supra n. 78).

134 Je dois signaler cependant que le professeur F. Heinemann serait enclin à donner raison à notre collègue de Zurich: «Die anachronistische Münzangabe kann m. E. auf Hermipp zurückgehen, der den in seiner (anonymen) Quelle gegebenen Preis so in die ihm geläufige Währung umrechnete» (lettre du 10 août 1982 à l’auteur). Dans le même sens que Burkert, cf. aussi K. von Fritz, *RE Suppl.* XIII (1973) 457 s.v. *Philolaos*: «für 40 alexandrinische(!) Minen».

fin du IV<sup>e</sup> siècle. On observera enfin que l'écrivain Satyros de Kallatis, qui vivait dans le même milieu et à peu près au même moment qu'Hermippe, n'a apparemment pas éprouvé le besoin, lui, de faire une telle conversion monétaire en indiquant le montant qu'aurait versé le même Platon – soit 100 mines – pour faire l'achat des trois livres pythagoriciens publiés par Philolaos<sup>135</sup>. Il semble ainsi assez indiqué de chercher la solution dans une autre direction.

Si l'adjectif Ἀλεξάνδρειος – pour qualifier des villes, des fêtes ou des monnaies – se rapporte le plus souvent au fils de Philippe II, on aurait tort d'oublier qu'il peut, fondamentalement, être rattaché à n'importe quel personnage portant le nom thessalo-macédonien de Ἀλέξανδρος<sup>136</sup>. N'existerait-il pas alors un autre souverain de ce nom dont le numéraire aurait pu servir à Platon en cette circonstance précise? On éliminera certes d'emblée les prédécesseurs homonymes d'Alexandre III sur le trône de Macédoine, car d'Alexandre II, qui n'a régné qu'une année (369/8), on ne connaît, sauf erreur, aucun monnayage; celui d'Alexandre I<sup>er</sup> est en revanche abondant et célèbre, mais bien trop ancien (ca. 495–450) pour être pris ici en considération. Il faut écarter également, bien sûr, les splendides statères en argent (et surtout en or) d'Alexandre fils de Néoptolème, puisque cet Eacide n'a commencé à régner sur l'Épire qu'à partir de 342, un lustre après la mort de Platon. Mais il est un souverain qui me paraît remplir admirablement toutes les conditions requises par notre texte: c'est évidemment Alexandre de Phères, dont le règne d'à peine plus de dix ans, entre 369 et 358<sup>137</sup>, tombe très exactement à l'époque du deuxième et du troisième voyage de Platon en Sicile, qui eurent lieu respectivement en 366 et 361<sup>138</sup>. Or, on sait que le puissant tyran thessalien a émis durant cette décennie un beau monnayage d'argent, composé notamment de statères et de drachmes

135 Satyros fr. 16 FHG III 163 = D.L. III 9 (cf. aussi VIII 15 et 84–85; Jambl. *V.P.* 199). W. Burkert, *Weish. u. Wiss.* 208sq. = *L. a. Sc.* 224sq. (supra n. 126), a bien montré que ces trois livres ne sont pas présentés dans nos sources comme étant l'œuvre de Philolaos et donc que les deux achats sont à distinguer. – Sur ce prix de 100 mines, voir les intéressantes remarques critiques de C. W. Müller, *Die Kurzdialoge der Appendix Platonica* (München 1975) 16 n. 1.

136 De fait, on le trouve en Thessalie comme adj. patronymique: ainsi dans le fameux catalogue des gymnasiarques de Phères (SEG XXV 664) on a un Ἰάσων Ἀλεξάνδρειος (B 9; cf. B 58: Ἀλέξανδρος Ἰασόνειος), qui doit d'ailleurs être un descendant des tyrans du IV<sup>e</sup> siècle (voir sur ce point B. Helly/G. J. Te Riele/J. A. van Rossum, dans *La Thessalie*, Paris/Lyon 1979, 241). Pour la Macédoine, cf. O. Hoffmann, *Die Makedonen, ihre Sprache und ihr Volkstum* (Göttingen 1906) 255.

137 Cf. par exemple H. D. Westlake, *Thessaly in the Fourth Century* (London 1935) 126sq., ou M. Sordi, *La lega tessala fino ad Alessandro Magno* (Roma 1958) 191sq. (cf. infra n. 146).

138 J'adopte les dates les plus couramment retenues, sans entrer ici dans les problèmes de chronologie: cf. par exemple B. Mathieu, *Archytas de Tarente*, Bull. Ass. G. Budé 1987, 239–255, en particulier 246sq. – C'est de façon assez arbitraire, me semble-t-il, que H. Leisegang, RE XX (1941) 2351 s.v. *Platon*, veut rapporter cet épisode au 1<sup>er</sup> voyage (ca. 388), puisque Diogène Laërce (Hermippe) dit simplement que le philosophe s'était rendu chez Denys (παραγενομένου ... πρὸς Διονύσιον). D'autre part, le rapport établi entre l'achat du livre de Philolaos et la composition du *Timée* implique une date vers 360 seulement.

de poids éginétique<sup>139</sup>. En outre, chose remarquable, plusieurs émissions portent précisément, en lieu et place du nom au génitif, l'adjectif Ἀλεξάνδρειος (pl. 2, 2), tantôt au masculin (sous-entendu στατήρ), tantôt au féminin (sous-entendu δραχμή), tantôt enfin au neutre s'accordant avec le mot ἡμίδραχμον ou τριώβολον<sup>140</sup>. On ne saurait, par conséquent, douter un seul instant que les contemporains n'aient donné au monnayage d'Alexandre de Phères, comme plus tard à celui d'Alexandre le Grand, le nom de νόμισμα ou de ἀργύριον Ἀλεξάνδρειον, même si l'on n'en a pas, jusqu'ici, d'attestation épigraphique.

Mais comme ce monnayage éphémère a dû assez rapidement tomber dans l'oubli et qu'en tout cas son souvenir n'a guère pu survivre au début de la frappe (dès 336) des «alexandres» macédoniens de poids attique, il faut nécessairement admettre que l'auteur anonyme (τις τῶν συγγραφέων) à qui Hermippe a emprunté son information était contemporain, en gros, de l'épisode qu'il relatait. De fait, les meilleurs connaisseurs de cette tradition historiographique tombent d'accord pour estimer qu'elle remonte au IV<sup>e</sup> siècle, puisqu'on la voit déjà exploitée par Timon de Phlionte<sup>141</sup> au début du siècle suivant. Mieux, ils proposent avec beaucoup de vraisemblance d'identifier l'inventeur ou le propagateur de la calomnie – car il s'agit d'une sévère accusation de plagiat – à Aristoxène de Tarente<sup>142</sup>, familier des milieux pythagoriciens et connu aussi pour ses médisances à l'égard de Platon, tout disciple d'Aristote

139 Outre E. Babelon, *Traité*, 2e partie IV (1932) 349–353 et pl. CCXCIV, et B. V. Head, *Hist. Num.*<sup>2</sup> (1911) 308, cf. Fr. Hermann, *Zeitschr. f. Num.* 35 (1925) 64 (rapport entre le groupe 8 de Larisa et les émissions de Phères sous Alexandre) avec la n. 6 (les monnaies portant ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ doivent appartenir à la fin du règne); plus récemment G. Le Rider, *Une drachme d'Alexandre de Phères surfrappée en Crète*, dans *Coins, Culture and History in the Ancient World, Studies in Honor of B. L. Trell* (Detroit 1981) 43–45. Le droit des didrachmes, avec la tête d'Ennodia (non d'Hécate comme il est dit chez Head et Babelon; cf. encore *A Guide to the Principal Coins of the Greeks*<sup>2</sup>, London 1959, 39 B 26–27) a été souvent rapproché de l'effigie d'Aréthuse créée à Syracuse par le graveur Kimon vers 400 av. J.-C.

140 Cela fut élucidé par G. Macdonald, *Coin Types, their Origin and Development* (Glasgow 1905) 127, à qui renvoie Head, loc. cit. Cf. aussi K. Regling, dans *Wörterb. d. Münzkunde* (1930) s.v. Ἀλεξάνδρειος, et W. Schwabacher, loc. cit. en n. 63. Malgré leur ancienneté, ces inscriptions numismatiques ne sont pas alléguées dans le Suppl. du LSJ (1968) s.v., où ne figurent que deux textes relatifs à Alexandre le Grand.

141 Diels, PPF 54 = Lloyd-Jones/Pearson, *Suppl. Hell.* 828. Pour le commentaire, voir essentiellement W. Burkert, loc. cit. en n. 135. Cf. plus récemment A. S. Riginos, *Platonica. The Anecdotes concerning the Life and Writings of Plato* (Leiden 1976) 172 et n. 1 (où l'auteur relève après Burkert «the gross historical error apparently committed by Hermippus in giving the purchase price in Alexandrian minae», dont le montant n'est toutefois pas 400 comme elle l'écrit en cette même page!) ou, d'un autre point de vue, A. A. Long, *Timon of Phlius: Pyrrhonist and Satirist*, *Proc. of the Camb. Philol. Soc.* 204 N.S. 24 (1978) 68sqq.

142 En effet, si U. v. Wilamowitz, *Platon* (Berlin 1922) II 87–88, était d'avis que seule l'histoire relative aux trois livres pythagoriciens pouvait être attribuée à cet auteur («Ein Buch des Philolaos hat Aristoxenos nicht gekannt»), on a aujourd'hui tendance à voir en lui la source commune des deux versions et, plus généralement, de toute la tradition hostile à Platon: ainsi notamment Fr. Wehrli, *Aristoxenos von Tarent*<sup>2</sup> (Basel/Stuttgart 1967) 67 («Die in verschiede-

qu'il était. Or Aristoxène, né vers 370 au plus tard, a sans doute écrit son Βίος Πλάτωνος peu après la mort du philosophe et donc encore avant l'avènement d'Alexandre le Grand<sup>143</sup>. F. Jacoby faisait d'ailleurs observer que toutes ces historiettes plus ou moins incroyables sur l'activité des grands penseurs du IV<sup>e</sup> siècle «are not later inventions, but contemporary and understandable only as such»<sup>144</sup>. Pour ma part, je croirais volontiers que l'allusion, chez Aristoxène d'abord puis chez Hermippe, au numéraire utilisé pour la transaction entre Platon et les héritiers de Philolaos n'était pas innocente, comme on dit aujourd'hui, et constituait en quelque sorte un élément de la calomnie. En effet, sous la plume d'un écrivain aussi mal intentionné que l'était le Tarentin, elle laissait clairement entendre que le fondateur de l'Académie s'était procuré cette somme auprès d'Alexandre de Phères, se montrant ainsi, une fois de plus, l'ami ou le courtisan des tyrans. N'est-ce pas avec la même volonté désobligeante que d'autres auteurs – dont un spécialiste de ces questions, Onétor<sup>145</sup> dans son traité sur les philosophes et l'argent – s'empressaient de préciser que si Platon avait pu acheter au prix fort les trois *biblia Pythagorika*, c'est qu'il avait fait fortune auprès de Denys de Syracuse, recevant de lui une somme près de cinquante fois plus élevée que le montant de ces ouvrages (100 mines), soit 80 talents. Et en ce qui concerne plus particulièrement Alexandre de Phères, les bruits qui circulaient sur ses rapports avec Eudème de Chypre, disciple de Platon et ami de Dion<sup>146</sup>, étaient là pour donner consistance au soupçon que ne pouvait manquer de faire naître, dans l'esprit des lecteurs du IV<sup>e</sup> siècle, cette perfide mention des «mines alexandrénnes».

Diogène Laërce nous aurait ainsi conservé – à son insu, cela va sans dire – la seule attestation littéraire du monnayage, certainement réputé et abondant, émis par le tyran de Phères dans les années 360 av. J.-C. L'étalon adopté pour ces monnaies permet de rendre compte de l'usage, un peu surprenant ou du moins insolite, qui est fait ici de la mine comme unité de compte au lieu de la

nen Versionen erhaltene Geschichte ... geht nämlich auf A. zurück»); de même A. S. Riginos, op. cit. 51 et n. 47, 165 n. 3, 205 et n. 18, etc. – W. Burkert lui-même est un peu plus réservé, mais retient tout de même en faveur d'A. «eine gewisse Wahrscheinlichkeit» (*Weish. u. Wiss.* 211 n. 48 = *L. and Sc.* 226 n. 40); cf. aussi O. Gigon, *Elenchos* 7 (1986) 152–155.

143 Sur la chronologie de la vie et de l'œuvre d'A., voir essentiellement Fr. Wehrli, *RE Suppl.* XI (1969) s.v. *Aristoxenos* 7; id. chez H. Flashar, op. cit. en n. 127, 540sq., avec la bibliographie récente, à laquelle on peut ajouter peut-être A. Momigliano, *The Development of Greek Biography* (Cambridge, Mass. 1971) 73sq., qui situe vers 343 la rencontre entre A. et Denys le Jeune, exilé de Syracuse, dont il aurait tiré de nombreuses informations sur les Pythagoriciens et sur Platon; à propos du jugement négatif d'A. sur ce dernier, il relève que O. Gigon, *Vita Aristotelis Marciana* (Berlin 1962) 18, est moins affirmatif qu'on ne l'est en règle générale.

144 *Diagoras ὁ Ἀθηναῖος*, *Abhandl. Akad. Berlin, phil.-hist. Klasse* 1959, 13 (cité par E. Mensching, *Favorinus von Arelate, der erste Teil der Fragmente* (Berlin 1963) 40.

145 Sur cet auteur du début du III<sup>e</sup> siècle, cf. *Mus. Helv.* 44 (1987) 234 et n. 5–7.

146 Sur Eudème et son passage à Phères, voir le riche article de W. Spoerri, *Prosopographica* I, *Mus. Helv.* 23 (1966) 44–57, utile aussi pour la chronologie du règne d'Alexandre lui-même.

drachme et du talent: on sait en effet que cette pratique est courante – à Delphes par exemple<sup>147</sup> – pour les numéraires de poids éginétique. Si j'ai raison, la somme qu'aurait versée Platon correspondait à 1400 statères d'Alexandre (1 mine = 35 stat. ou 70 dr. éginétiques) du type de celui qui est illustré ci-contre. Cet argent a-t-il été réellement apporté en Sicile – ou en Grande Grèce – lors d'un des voyages du philosophe? Il est évidemment permis d'avoir quelques doutes là-dessus, étant donné le caractère polémique du témoignage d'Aristoxène. On aurait donc tort, par conséquent, d'attacher plus d'importance qu'il ne convient au fait que les monnaies de poids éginétique sont, comme a bien voulu m'y rendre attentif M. Herbert Cahn<sup>148</sup>, très rares à circuler en Sicile, où cet étalon n'a effectivement été adopté par aucun atelier. Il y aurait quelque imprudence, en tout cas, à tirer de ce silence numismatique un argument contre l'interprétation défendue ici de la citation d'Hermippe, puisqu'un trésor monétaire de Sélinonte tout récemment publié est venu prouver que, dès la fin de l'époque archaïque, arrivaient jusqu'en Sicile occidentale non seulement des monnaies incuses de l'Italie méridionale, mais aussi – en belle quantité – des «poulains» de Corinthe et des «tortues» d'Egine<sup>149</sup>. On ne saurait dès lors exclure que des trouvailles ultérieures fassent apparaître, en un point ou en un autre de la grande île, des exemplaires de la monnaie thessalienne qui était mentionnée, à mon avis, dans ce passage des «Vies», texte aussi intéressant, en fin de compte, pour les numismates et les philologues que pour les historiens de la philosophie eux-mêmes; à condition du moins que ceux-ci s'avisent, avec Jean Pépin<sup>150</sup>, «de l'importance philosophique d'une *histoire non philosophique de la philosophie*!»

147 Cf. J. Bousquet, *Les unités monétaires dans les comptes de Delphes*, BCH 110 (1986) 273–283 = *Etudes* (supra n. 28) 189–199. Plus généralement, A. Giovannini, op. cit. en n. 10, 36.

148 A l'issue d'une présentation orale de ce mémoire le 5 juin 1982 à Neuchâtel.

149 C. Arnold-Biucchi/L. Beer-Tobey/N. M. Waggoner, *A Greek Archaic Silver Hoard from Selinus*, ANS Mus. Not. 33 (1988) 1–35, avec cette conclusion: «In any case, it can no longer be maintained that (...) until 400 B.C. the only imported coins into Sicily were Athenian.»

150 Porphyre, *La Vie de Plotin I* (Paris 1982) 8.